Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

cerfa
N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
06/07/2022	03/08/2022	F-076-22-C-0096

1. Intitulé du projet

REQUALIFICATION PAYSAGERE DE LA BAUME AURIOL - GRAND SITE DE FRANCE DU CIRQUE DE NVACELLES

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale : SYNDICAT MIXTE DU GRAND SITE DU CIRQUE DE NAVACELLES

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale : Laurent PONS

RCS / SIRET : 200 088 266 00013 Forme juridique : Syndicat Mixte

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie *(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)*
41. a)	aménagement d'un stationnement paysager naturel (non bitumé et non imperméabilisé) proposant 51 places voitures et 7 places campings cars

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Aménagement d'un stationnement paysager (non bitumé et non imperméabilisé) proposant 51 places voitures et 7 places campings cars et renaturation d'un stationnement bétonné.

Le projet développé avec l'aide d'un paysagiste concepteur se décompose en 3 points
1. Le stationnement :
- Recul du stationnement et renaturation du parking bétonné existant pour le transformer en prairie et retrouver une vue dégagée sur la ferme et aménagement d'un stationnement paysager (non bitumé et non imperméabilisé), peu visible depuis les routes d'accès et conservant les blocs de rocher et les végétaux les plus remarquables
2. La requalification des abords du bâtiment avec, réfection des murets en pierres; travail sur une signalétique adaptée et discrète et suppression des éléments de signalétique volumineux.
3. L'amélioration des circulations sur le site : par la création de boucles de promenade donnant accès à des points de vue et des éléments patrimoniaux présents sur le site (lavogne, enclos pastoral...). Les travaux sur ce point consistent notamment à poursuivre les murets en pierres afin de sécuriser l'accès aux belvédères.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour objectif de :
- assurer la requalification paysagère du site;
- renaturer les abords de la ferme caussenarde / maison de site;
- déplacer et naturaliser le stationnement;
- améliorer la qualité de visite (cheminements, information...) en préservant l'aspect naturel et patrimonial du site et inciter à une découverte apaisée sans aménagements lourds ;
- offrir un confort aux modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle : navettes, randonnée, vélos ...

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet s'est appuyé sur une expertise paysagère pour révéler la singularité du site.

La réalisation des travaux se fera en 3 phases:
sept 2022 - janv 2023 : études pré-opérationnelles et sélection de la Maitrise d'ouvrage
janv 2023 - sept 2023 : conception et dépôt du permis d'aménager
sept 2023 - avril 2024 : réalisation des travaux

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase d'exploitation, les véhicules seront éloignés de la ferme caussenarde et ils accéderont via des cheminements piétons et naturels aux différents services d'accueil et de mobilité douce offerts aux abords de la Maison du Grand Site.

Une signalétique discrète et uniformisée accompagnera les visiteurs dans sa découverte.

L'entretien des murets et de cheminements ainsi que les espaces végétalisés seront entretenus par les services de la Communauté de Communes du Lodévois et Larzac en partenariat avec le syndicat mixte du Grand Site du Cirque de Navacelles.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Commission Départementale des Sites de l'Hérault

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie globale du site	40 000m2
Renaturation du stationnement existant	2 600m2
Aménagement d'un stationnement paysager	3 600m2

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

La Baume Auriol
34520 Saint-Maurice-Navacelles

Coordonnées géographiques[1] **Long.** 4 3 ° 8 8 ' 7 1 " 6 6 **Lat.** 0 3 ° 5 0 ' 8 5 " 7 3

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a),10°,11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : **Long.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _ **Lat.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _

Point d'arrivée : **Long.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _ **Lat.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _

Communes traversées :
Saint Maurice Navacelles

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui [X] Non [ ]

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui [ ] Non [X]

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

1 Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.
Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html.
Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.
Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☒	☐	ZNIEFF de type II n°910008338 "Causse et contreforts du Larzac et Montagne de la Séranne"
En zone de montagne ?	☒	☐	Massif central
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☒	☐	« Les Causses et les Cévennes, paysage culturel de l'agro-pastoralisme méditerranéen »

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	**Oui**	**Non**	**Lequel et à quelle distance ?**
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	FR9112032 - Causse du Larzac (Directive oiseaux) FR9101385 - Causse du Larzac (Directive Habitats, faune, flore)
D'un site classé ?	☒	☐	site classé du cirque de Navacelles et des gorges de la Vis

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?
Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? *Appréciez sommairement l'impact potentiel*
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☐	☒	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐ ☐	☒ ☒	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☒ ☒	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié** ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories *5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement* un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☐
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux *5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement* : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Les annexes 2, 3 et 5 ainsi qu'une présentation plus détaillée du projet se trouve dans la plaquette de présentation annexée au cerfa

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Fait à Le Vigan le, 4 juillet 2022

Signature

n cliquant sur le cadre ci-dessus

Plan du projet de requalification paysagère de la Baume Auriol - GSF du Cirque de Navacelles

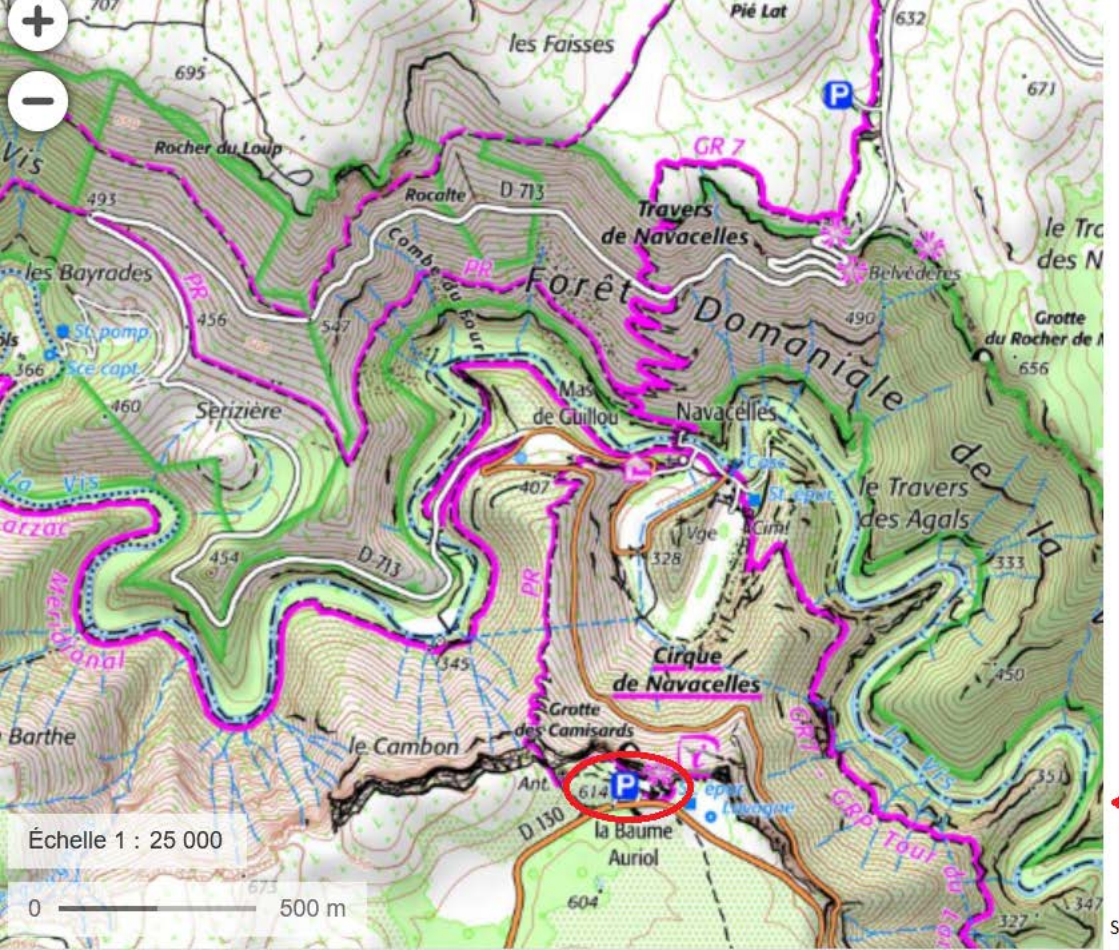

lieu du projet

Source : Géoportail

Communes de St-Maurice

Schéma d’intentions paysagères

Nord

0 10m 20m

Avril 2022

Alain Freytet,
paysagiste Conseil du Réseau Grand Site de France

Le périmètre des mesures de protection et de gestion sur le Grand Site de France

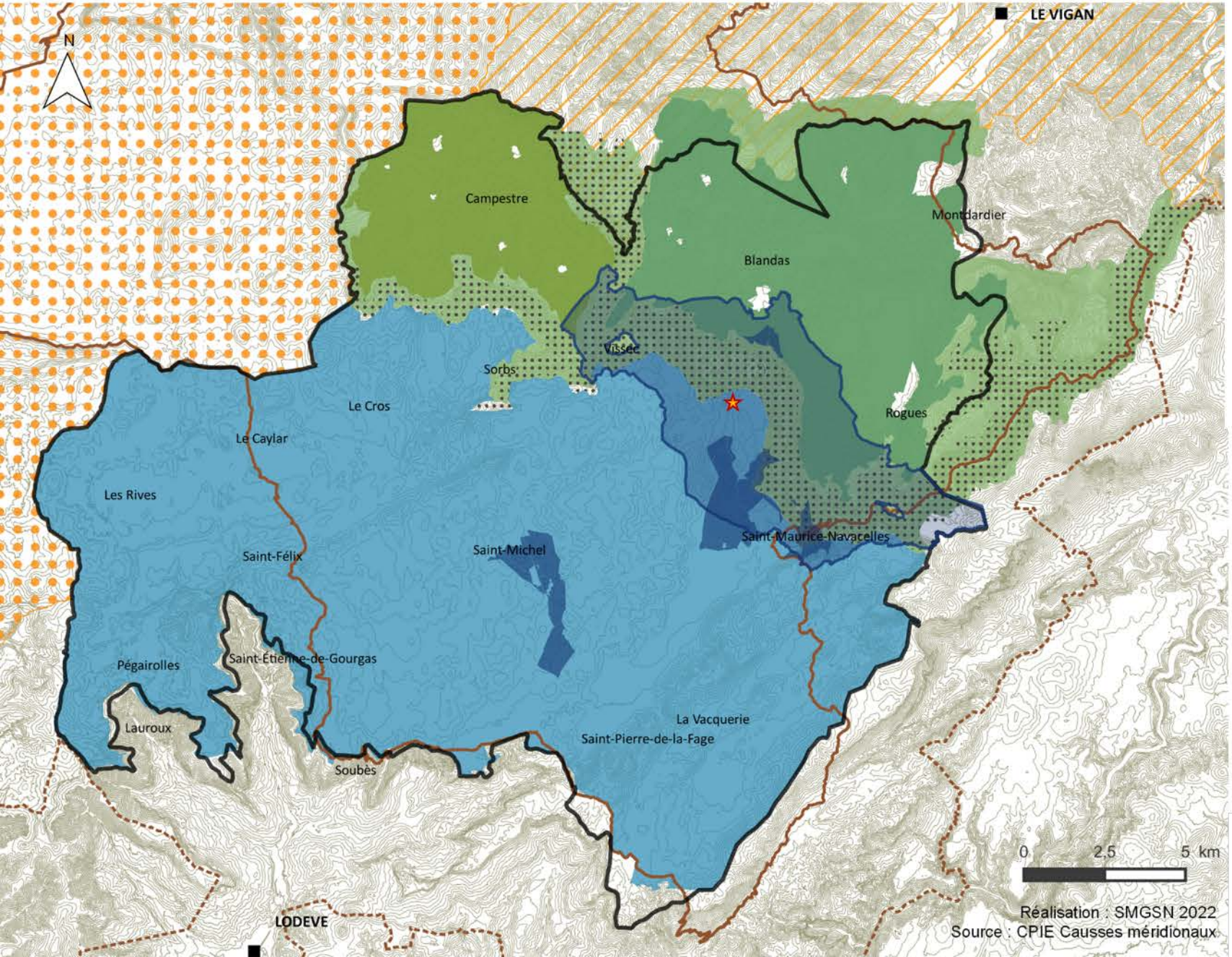

Légende

Périmètres associés au label Grand Site de France

- Site classé - 5 257 ha
- Périmètre du Grand Site - 46 163 ha

La politique des Espaces Naturels Sensibles des Départements de l'Hérault et du Gard

- ENS gardois et héraultais du Grand Site (près de 1000 ha)

Bien UNESCO Causses & Cévennes

- Zone inscrite
- Zone tampon

Espaces naturels protégés limitrophes associés au Bien Causses & Cévennes

- Parc National des Cévennes
- Parc naturel régional des Grandes Causses

Sites Natura 2000 par opérateur :

- Communauté de Communes du Pays Viganais

- Gorges de la Vis et cirque de Navacelles (ZPS) - 20 277 ha
- Causse de blandas (ZSC) - 7 913 ha
- Causse de Campestre et Luc (ZSC) - 3 624 ha
- Gorges de la Vis et de la Virenque (ZSC) - 5 501 ha

- CPIE des Causses Méridionaux

- Causse du Larzac (ZPS/ZSC) - 29 556 ha

★ Projet de requalification paysagère de la Baume Auriol

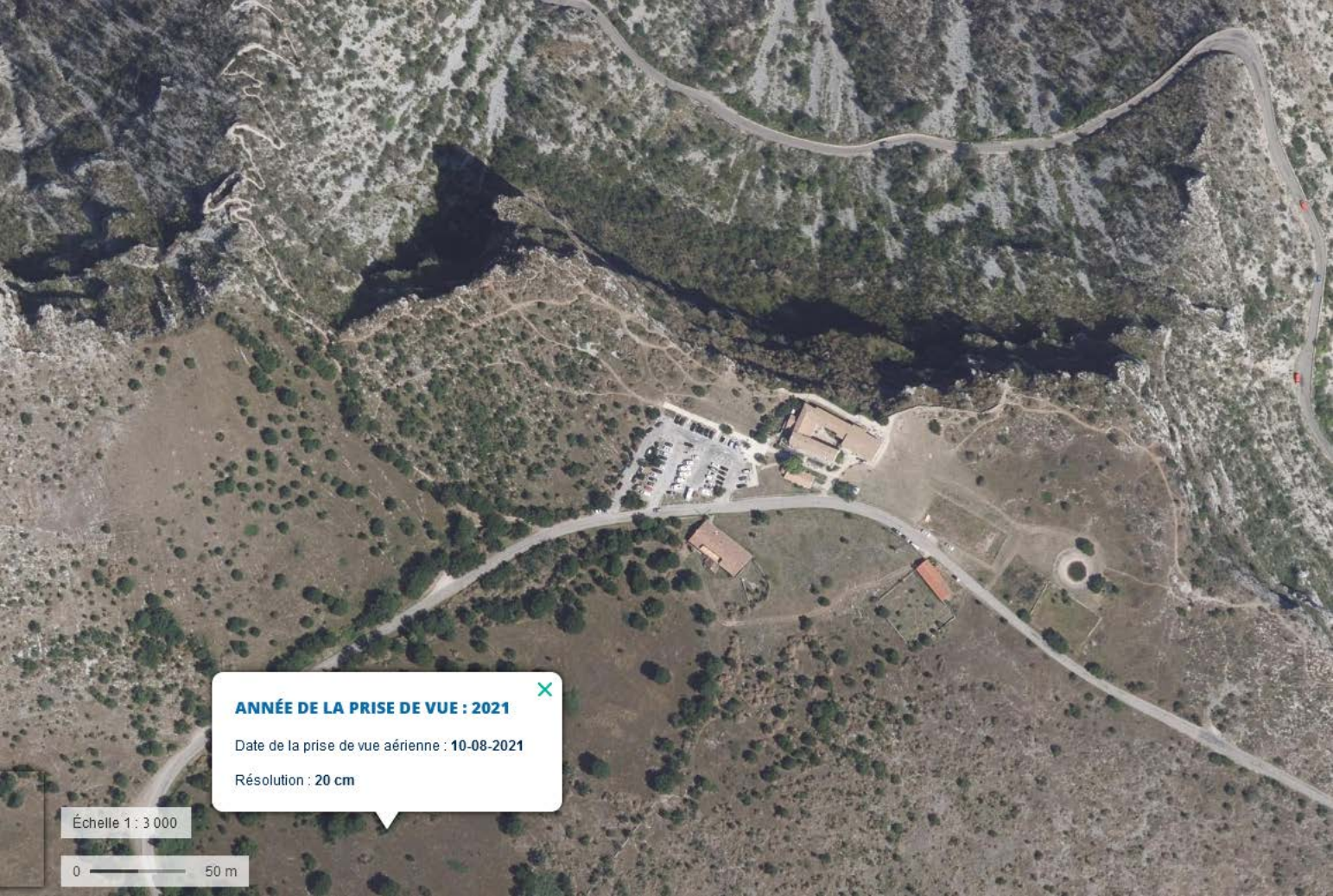
ANNÉE DE LA PRISE DE VUE : 2021
Date de la prise de vue aérienne : 10-08-2021
Résolution : 20 cm
Échelle 1 : 3 000
0
50 m

Atelier paysage pour un Schéma d'Intentions Paysagères et une esquisse partagés sur le site de la Baume Auriol

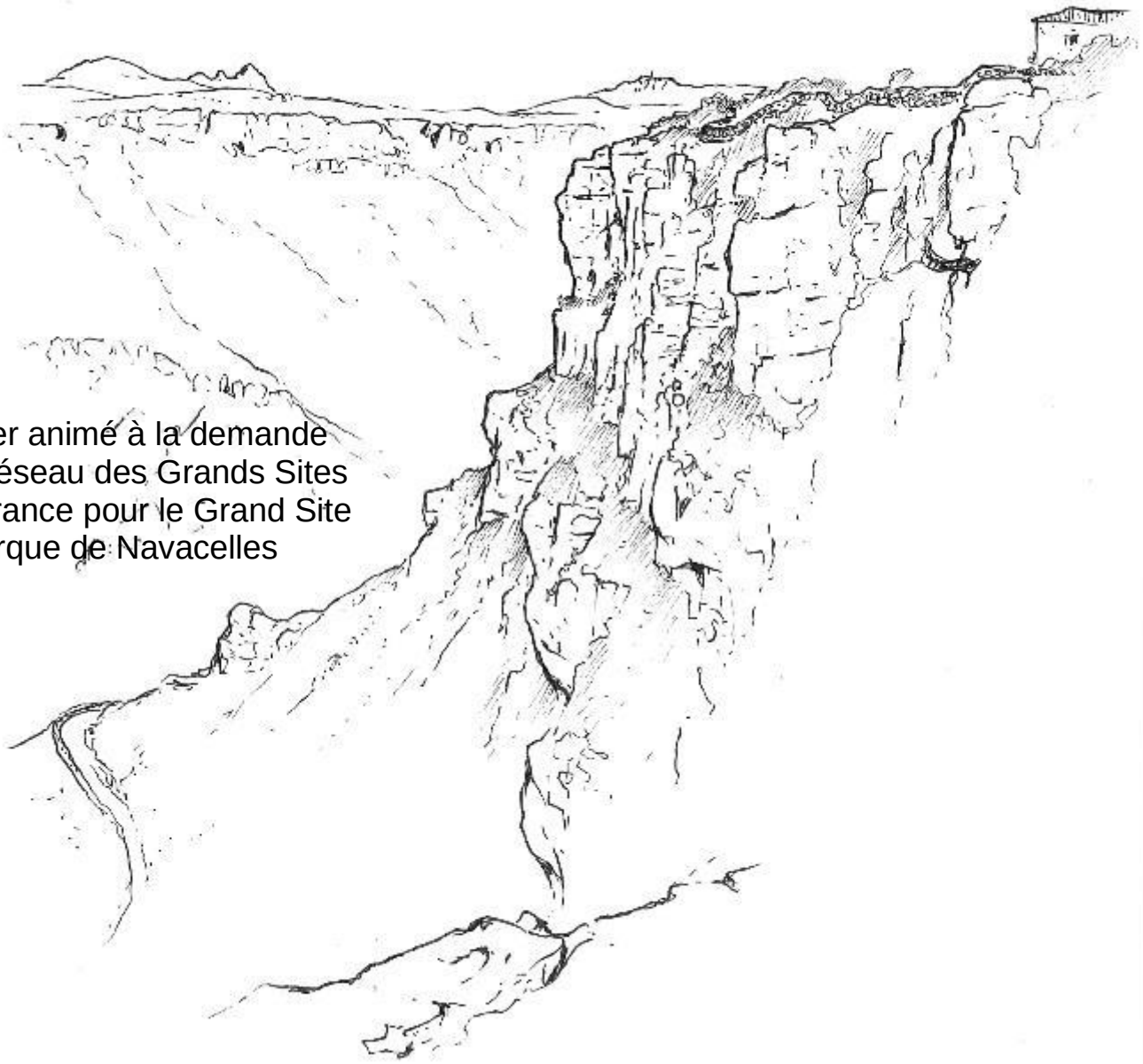

Atelier animé à la demande du Réseau des Grands Sites de France pour le Grand Site du cirque de Navacelles

Avril 2022

Alain FREYTET, paysagiste d.p.l.g.
Paysagiste conseil du Réseau Grands Sites de France
alain@freytet.fr

SOMMAIRE

Introduction par le Réseau des Grands Sites de France 3

1. Contexte 6
2. Historique du site de la Baume Auriol 9
3. Déroulé de l'atelier 10
4. Schéma d'intentions paysagères 13
5. Reconnaissance paysagère et esquisses 21
6. Plan projet 39
7. Estimation financière sommaire 44

Introduction par le Réseau des Grands Sites de France (RGSF)

Le cadre de la mission :

Le Grand Site de France Cirque de Navacelles a demandé à bénéficier d'une assistance du RGSF et de son paysagiste-conseil pour le conseiller sur le site de la Baume Auriol et pour mettre en œuvre un Schéma d'Intentions Paysagères et d'esquisse qui soit adaptée au site, tienne compte de sa valeur exceptionnelle et se situe dans une approche sensible et respectueuse, en lien avec les valeurs du RGSF. La communauté de communes du Lodévois et Larzac, propriétaire des terrains et membre du Syndicat mixte du Grand Site est partie prenante de cette démarche.

Le RGSF a répondu favorablement à cette demande pour trois raisons :

- d'abord parce qu'elle s'inscrit pleinement dans sa mission d'appui à ses membres dans leur action. Ici, il s'agit d'aider le Grand Site de France sur l'élaboration d'un schéma d'Intentions Paysagères qui permette de mettre en perspective sous un document unique, plusieurs enjeux (éco-mobilité, navette, accueil des visiteurs…) et leurs corolaires en termes de travaux, de désaménagement, de signalétique, de gestion etc.
- ensuite, parce que cette demande intéresse l'ensemble des membres du RGSF : une réflexion zoomée sur un site particulier, qui s'inscrit dans une échelle et une stratégie plus globale, celle du périmètre du projet du Grand Site de France. Cette approche implique de se poser les bonnes questions d'intervention sur le paysage, d'élaborer des principes d'intervention en cohérence à l'échelle du projet du Grand Site de France, et de travailler sur le terrain, à petite échelle et en concertation avec les différents acteurs du site, de tester des solutions… En un mot, se doter d'une démarche de travail et de principes d'intervention à mettre en œuvre, avec les adaptations qui seront nécessaires, dans la durée.
- enfin, parce qu'elle permet de faire connaître des outils et méthodes pertinentes pour le travail sur le paysage, facilitatrice du dialogue entre acteurs.

Le RGSF s'est donc associé à cette réflexion, avec l'appui d'Alain Freytet, son paysagiste-conseil, pour une mission d'accompagnement méthodologique. Cette mission-flash de 4 jours consécutifs sur place, s'inscrit dans la convention-cadre établie en 2021 destinée à éclairer le RGSF et ses membres sur des sujets d'intérêt commun. Ce travail a été présenté mercredi 9 février au siège de la communauté de communes Lodévois-Larzac.

Le partage de la mémoire du projet et le travail de compilation de l'ensemble des documents (chiffres de fréquentation, schémas, études existantes, cartographie, photographie aérienne, histoire du site et du projet) ont démontré toute leur importance et leur utilité pour éclairer les choix à faire.

La sortie collective sur le terrain a permis de réunir les acteurs concernés pour approcher ensemble le site, le parcourir, regarder les mêmes éléments, entendre chaque point de vue, échanger et expliquer in situ ce qui permet d'éviter les malentendus et de lever les contresens.
La présence de la collectivité gestionnaire a aussi permis de se projeter dans les compétences et les actions qui pourraient être assurées directement par les agents. La présence de tous les acteurs lors des expertises flash est fondamentale.

Les échanges ont été l'occasion de discussion sur les méthodes d'aménagement et de gestion du site avec le retour d'expérience apporté par le RGSF et par Alain Freytet sur des sites qu'il suit depuis 20 ans : limiter les aménagements, "désaménager plutôt qu'aménager", dans une démarche qu'il appelle la "soustraction heureuse". http://www.paysages-apres-petrole.org/articles-signes-pap/

1. Contexte

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme du Label Grand Site de France et selon le plan de circulation et stationnement de 2014, il est envisagé des aménagements et modalités pour la gestion du cœur du Grand Site encourageant les mobilités douces dès les villages « porte randonnée » et à partir des deux belvédères dans le respect de la préservation du site classé, de ses paysages emblématiques et de l'esprit des lieux.

Aujourd'hui pour poursuivre l'amélioration de l'accueil des visiteurs et la gestion des flux, après le traitement des belvédères de Blandas au Nord et des espaces publics du hameau du Cirque de Navacelles, permettant la préservation du méandre emblématique du site, il s'agit de mener une réflexion autour du belvédère de la Baume Auriol au Sud du Cirque de Navacelles dans le cadre de la convention d'expertise paysagère conseil avec le Réseau des Grands Sites de France.

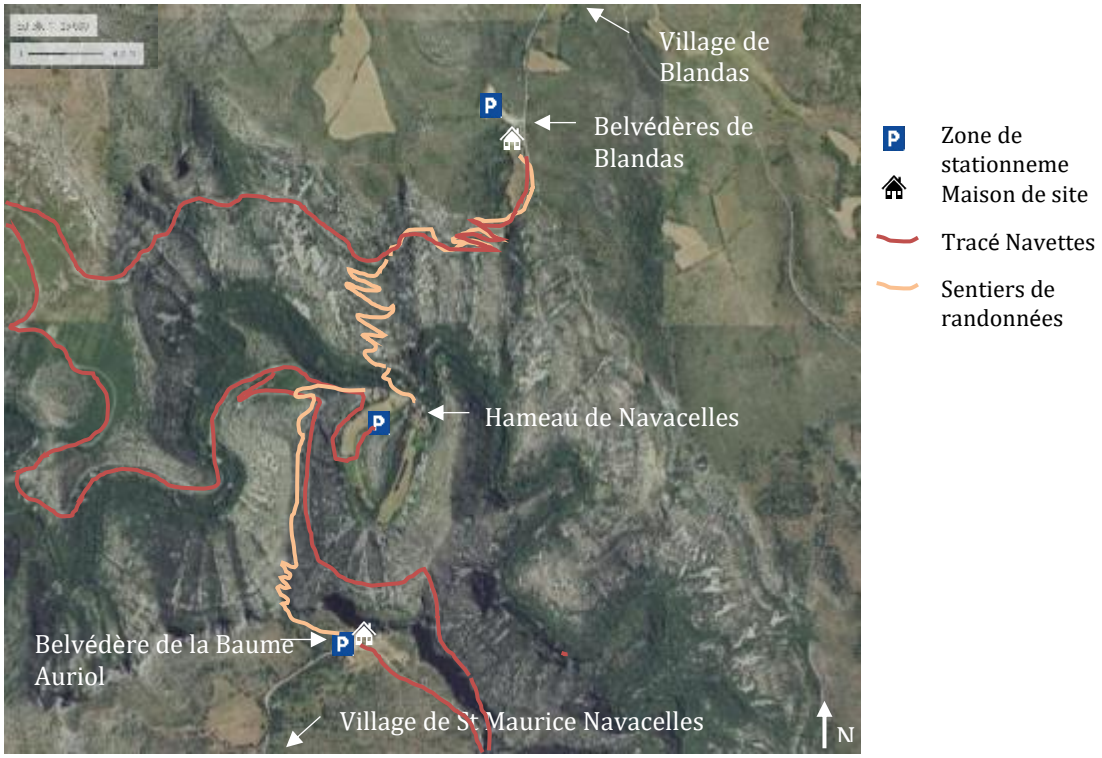

a) Le plan de circulation et de stationnement

Un plan de circulation et de stationnement a été étudié en 2012 avec un schéma proposant une gestion différenciée selon les périodes (haute, moyenne et basse saison) et un plan d'action validé en 2014 par les élus autour de 6 principes de gestion :

- **Accueillir tous les visiteurs jusqu'au hameau de Navacelles** selon des modalités multiples annoncées dès les bourgs de Saint Maurice-Navacelles et Blandas
- **Réguler les flux à partir des Belvédères** en incitant fortement au transfert modal et découverte du territoire notamment avec le levier économique
- **Identifier les villages portes randonnées comme lieu de première rupture de charge** et alternative de déplacement possible (zone de future alternative modale collective ou douce)

- **Multiplier les modalités d'accès et les visites** tant du cœur de site que des causses source d'un modèle économique favorisant la découverte du site et la prolongation des séjours
- **Requalifier les espaces publics** dans le hameau (travaux arrivant à échéance en mai 2022), les gorges et les belvédères (travaux partiellement effectués) et les parkings de délestage associés (non réalisés) ; réflexion sur les parkings des villages (non réalisé)
- **Proposer une visite de qualité** apaisée et valorisant l'immersion et l'interprétation du site et en cohérence avec l'esprit des lieux

Différente stratégie en ont découlé :

- Stratégie pour le hameau avec l'évaluation de seuils souhaité pour le nombre de véhicules jours dans le hameau en respectant le site et en proposant des alternatives modales en amont.
- Stratégie géographique avec différentes échelles imbriquées : le hameau / les belvédères / les villages « porte randonnée »/ le territoire du Grand Site de France.
- Stratégie temporelle en vue de mieux répartir les flux et mieux accueillir à l'année afin de garder un territoire vivant.

b) Une mise en œuvre partielle à la Baume Auriol

Le plan de circulation préconisait des principes d'aménagement et d'organisation du site ainsi que des aménagements temporaires pour la haute saison dont un parking de délestage.

Aujourd'hui et malgré différentes tentatives de réaménagement du parking, il apparait toujours un dysfonctionnement sur le site et la problématique du stationnement est toujours prégnante.

c) Une augmentation de la fréquentation récente

En 2020 et 2021, l'augmentation importante de la fréquentation du Grand Site, le succès de la navette estivale entre les belvédères ainsi que l'essor des camping-cars modifient l'utilisation du site par les véhicules qui prolongent leur temps de présence, saturent les stationnements existants qui se reportent sur la voirie, posant la question de stationnements de délestage.

Les données des comptages 2021 sur le site de la Baume Auriol sont les suivants :

- en permanent sur tout l'été : 60 voitures stationnées sur le parking + 15 voitures stationnées en bord de route
- sur environ 10 jours pendant l'été : 60 voitures stationnées sur le parking + 20 jusqu'à 40 stationnées en bord de route

d) Perspectives du plan de circulation et articulation avec l'expertise flash

Une étude bilan et complément au plan de circulations et stationnement va être lancée sur 2022 avec pour objectifs :

- Analyser l'évolution déplacements-circulations au vu des projections du plan de circulation 2014 en fonction des nouveaux stationnements et navettes ;
- Etudier de la conception des zones de stationnements de délestage en haute saison ;
- Etudier des lieux de régulation des flux (points de rupture de charge/transfert multimodal) et prise en compte des éventuels conflits d'usage ;
- Etudier de la signalétique et aménagements liées au fonctionnement et compréhension du site en haute saison (signalétique dynamique) ;
- Etudier de l'accueil de tous les modes de déplacement et le développement d'aires d'accueil de camping-cars ;
- Etudier pour mise en place du paiement des stationnements : solution technique, échéancier, coûts, recettes… ;
- Chiffrage des investissements pour les années suivantes.

Afin de gagner en effectivité, il a été choisi de lancer dans un premier temps cette expertise flash sur la Baume Auriol, zoom pour constituer une première approche globale sur ce site qui concentre de nombreux problèmes et collecter les données thématiques parcellaires des années successives ; et définir selon diverses échéances les moyens à mettre en œuvre en régie ou non, notamment en amont de la saison 2023. Cette mission s'étale sur 3 mois :

- Janvier : préparation
- Février : visite
- Mars : échanges et finalisation des documents

2. Historique de la Baume Auriol

La ferme de la Baume Auriol, une ferme très ancienne et emblématique du territoire.
Un lieu touristique depuis les années 70 géré par un privé.
Racheté par les collectivités dans les années 90.

La zone de stationnement s'est mise en place de manière automatique à proximité du bâtiment sans réelle réflexion sur le bienfondé de l'emplacement. Un permis d'aménager de 2010 propose de réaménager le stationnement sans questionner sa localisation.

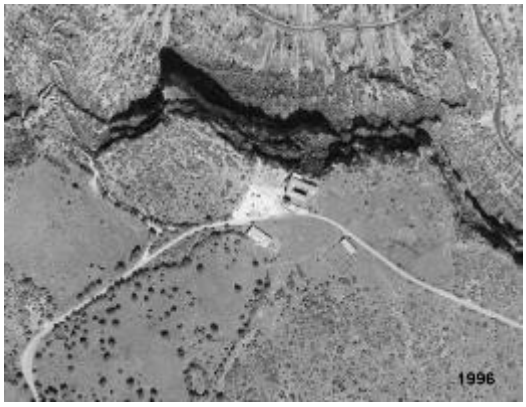

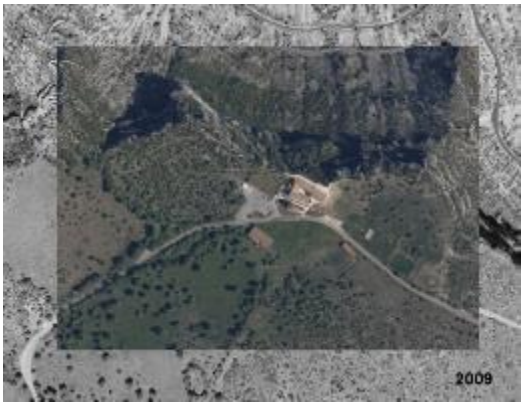

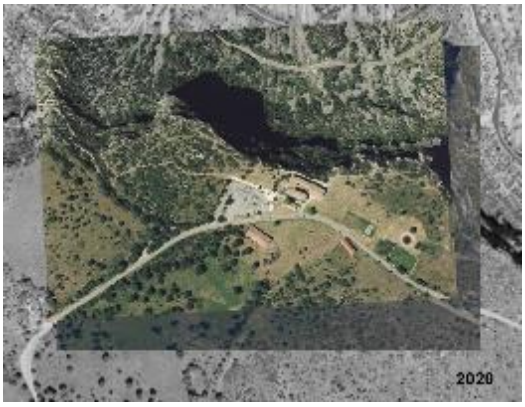

3. Déroulé de l'atelier

Lundi 7 février 2022: Première reconnaissance de terrain

Cette reconnaissance paysagère et visite technique permettent de prendre la mesure du site et d'effectuer de premiers croquis et relevés.

Mardi 8 février 2022 : Visite collective, détail et descriptif du fonctionnement et enjeux du site

Cette visite du site avec les élus, les techniciens des collectivités concernées et les services de l'Etat a pour objectif de partager ce qui fait la valeur et le caractère de ce lieu, d'échanger pour mieux en comprendre les usages actuels et souhaités. Elle aboutit à une première esquisse d'un Schéma d'Intentions Paysagères illustré par des croquis et des schémas. Le matin est consacré aux abords du bâtiment et au belvédère lui-même. L'après-midi est consacré au stationnement puis au site de la Prunarède. Le repas de midi est pris au restaurant de la Baume Auriol.

Participants :

CCLL : Jean Trinquier, VP Grand Site ; Françoise Pasquier, DGA ; Rodolphe Chorgnon, directeur des services techniques ;

Excusés : Fadhela Benamar-Koli, VP Tourisme ; Carinne Dieudonné Vidal, Service Urbanisme ; Olivier Brette, espaces publics.

Mairie : Damien Janicot ; conseiller municipal ;

Excusés : Clément Théry, Maire ; JL Fabrègues, adjoint au maire

Etat : DREAL Grégoire Lagny ;

Excusé : Aurélie Harnequaux UDAP 34.

CD34 : Muriel ALEXANDRE chargée de mission Paysages - Direction de l'environnement ; Xavier Boutolleau, service ENS.

Excusé : Magali Boyer, service tourisme ; Hervé Andrieu, Service des routes de Lodève ;

RGSF : Alain Freytet, paysagiste conseil ; Lydiane Estève, chargé de mission

SMGSF : Laurent Pons, président ; Jean Marie Petit, accompagnement renouvellement label ; Manon Bourg, directrice adjointe ; Caroline Salaün, directrice ; Clovis Gorisse, service civique.

Mercredi 9 février 2022 : Restitution à Lodève à la Communauté de commune

(le compte-rendu sera transmis en PJ)

Cette restitution du schéma d'intentions paysagères et des esquisses permet de préciser les principes d'aménagement et le projet. Cette phase donnera lieu à un plan projet au 1/500° et fera l'objet, après avis des participants, d'une estimation sommaire du coût des travaux.

Participants :

Mêmes participants que la veille en présentiel ou visio avec également :

UDAP 34 : Aurélie Harnequaux

CCLL : JL Requi, Président

RGSF : Louis Villaret, Président

CD34 : Yann Morvan, chef service environnement

Jeudi 10 février 2022 : retour sur site : métrés et photos

Ce retour sur le terrain permet d'effectuer les relevés et prises de vue complémentaires pour mettre au point le plan d'aménagement et la définition des coûts d'objectif pour préparer un programme de Maitrise d'œuvre phasé (sur zone en maitrise foncière ccll ou publique dans un 1er temps, puis sur éventuelles prolongations dans un second).

Mercredi 13 avril 2022 : Présentation du Schéma d'Intentions Paysagères aux services de l'Etat

Après une visite du site de Blandas, la présentation sur site s'est effectué devant l'inspecteur des sites, l'Architecte des Bâtiment de France et le paysagiste conseil de l'Etat pour la DREAL Occitanie. Le plan au 1/500° des aménagements et leur chiffrage sommaire a permis de préciser la nature et la localisation des travaux.

Les échanges sur site sont riches et permettent de bien se rendre compte des propositions.
Chacun peut raconter sa relation au site et donner son avis.

4. Schéma d’Intentions Paysagères

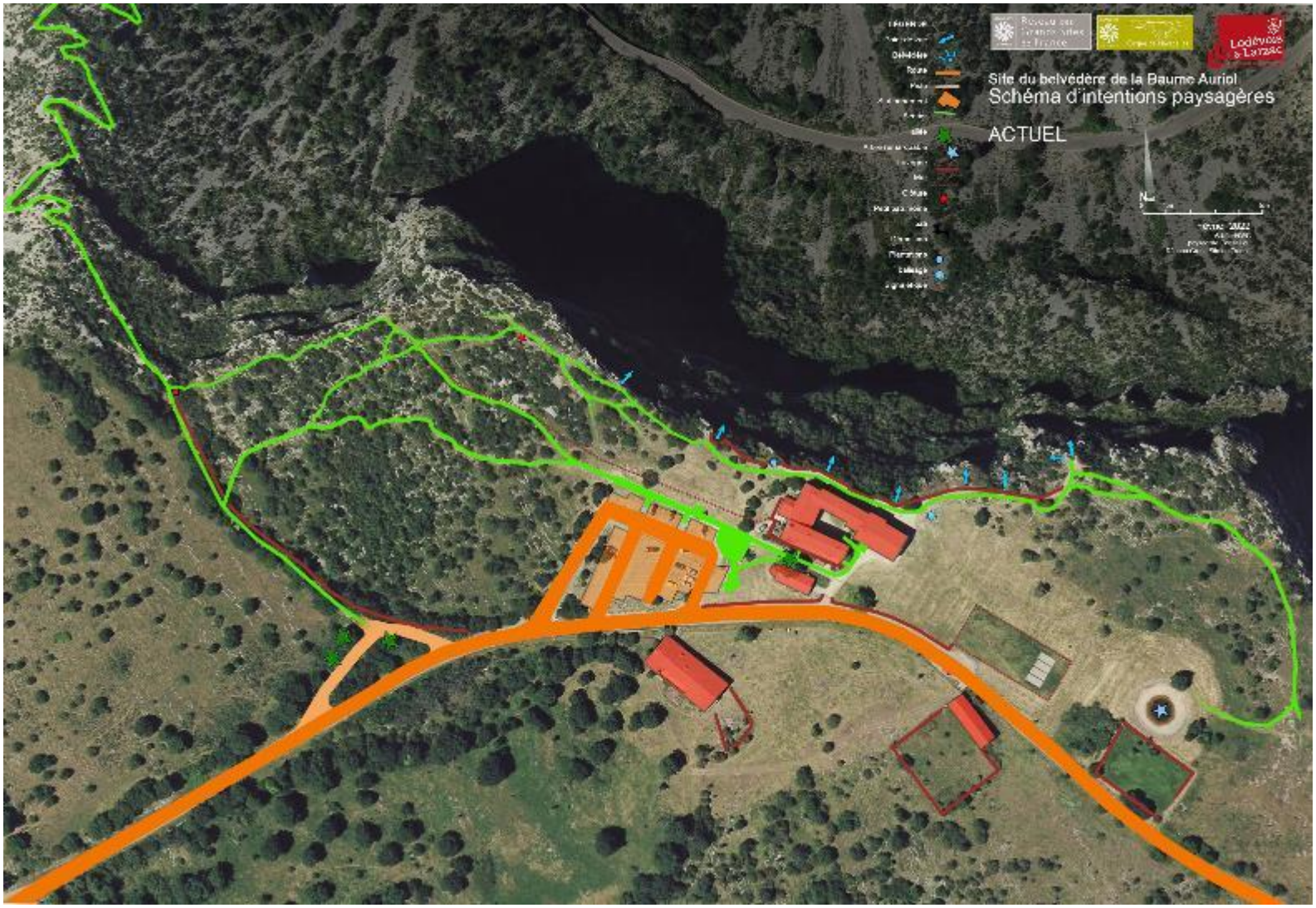

Etat actuel

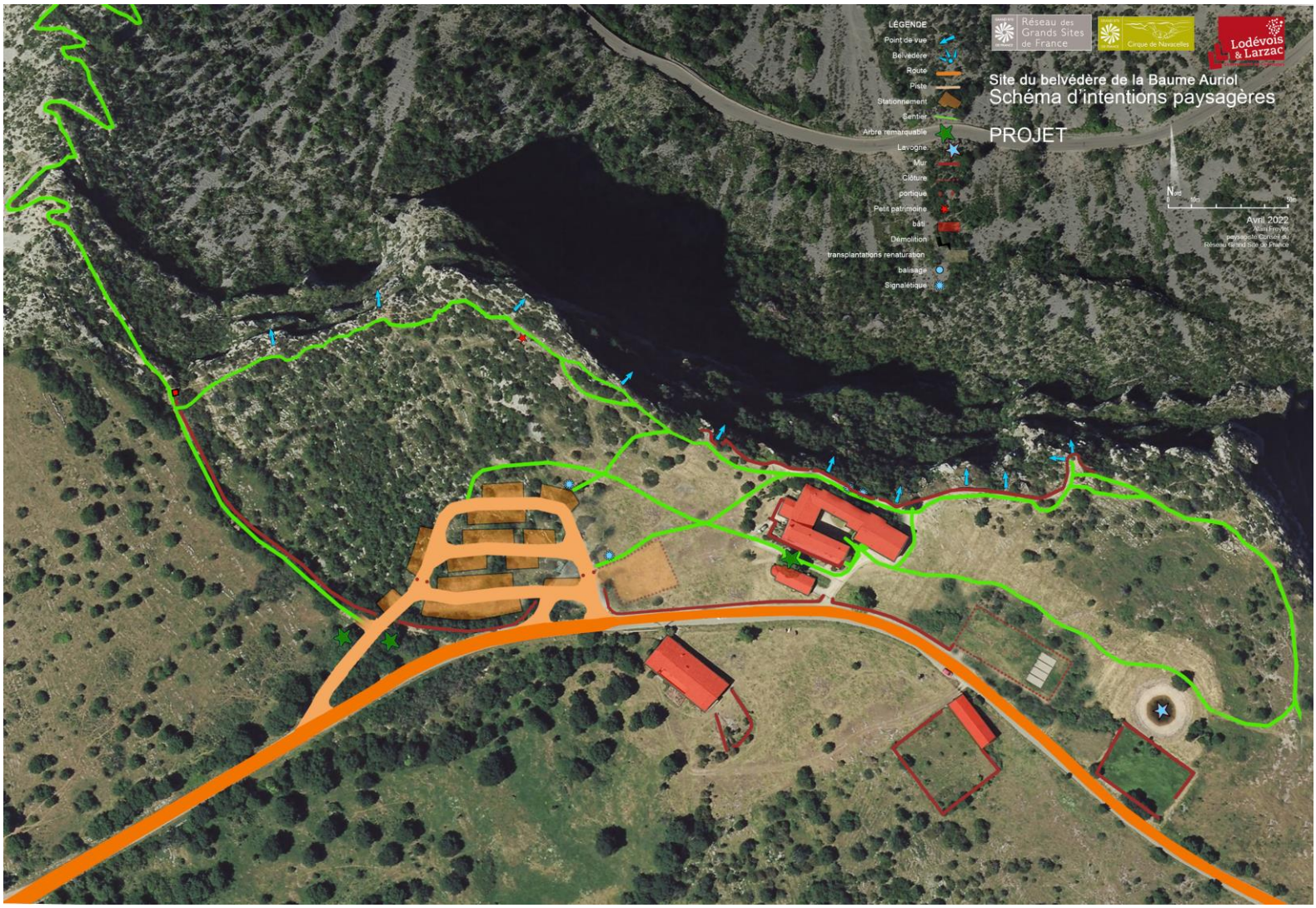

Etat projet

Le stationnement permanent propose 51 places voitures et 7 places campings cars (correspondant à22 places voitures). Le stationnement de délestage provisoire, tant que la parcelle n'est pas acquise pour le stationnement amont, s'étend sur la prairie à l'Est du stationnement sans aucun aménagement lourd. Une clôture amovible type filet à mouton délimite l'espace de stationnement provisoire. Ce dispositif est calibré au plus précis selon la fréquentation.

Le grillage étant enlevé, les promeneurs ont un accès direct au rebord de falaise. Deux petites boucles de promenade familiale sont proposées donnant accès à des points de vue et des éléments de patrimoine. L'interprétation se concentre sur le mur sous le bâtiment de la Baume Auriol.

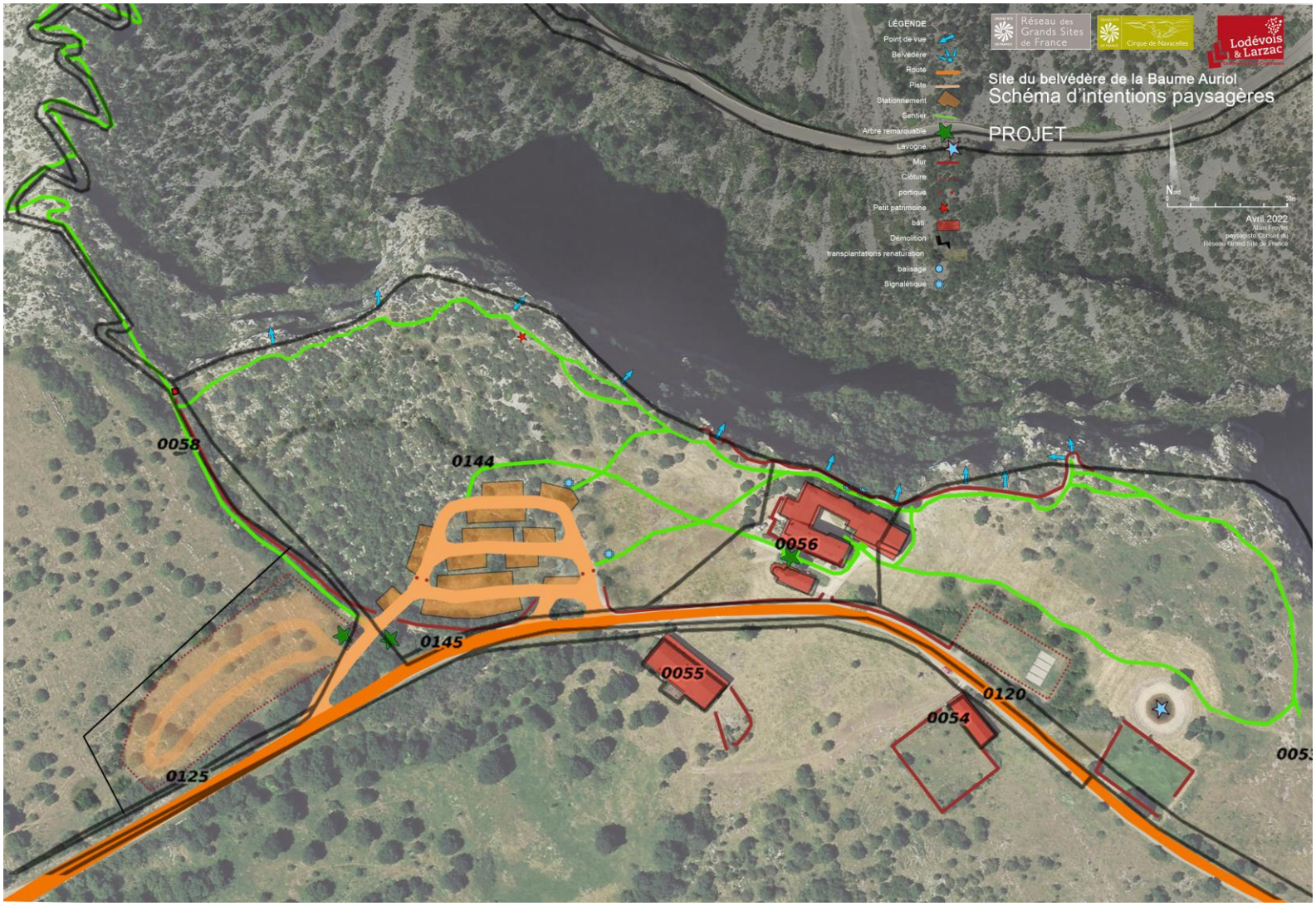

Sur le fond du cadastre, un stationnement de délestage qui pourrait atteindre une centaine de place est représenté. Figure les limites de la surface nécessaire pour sa création en vue d'une convention ou d'un emplacement réservé au PLUI. Ce projet peut également faire l'objet d'une Orientation d'aménagement et de programmation (OAP).

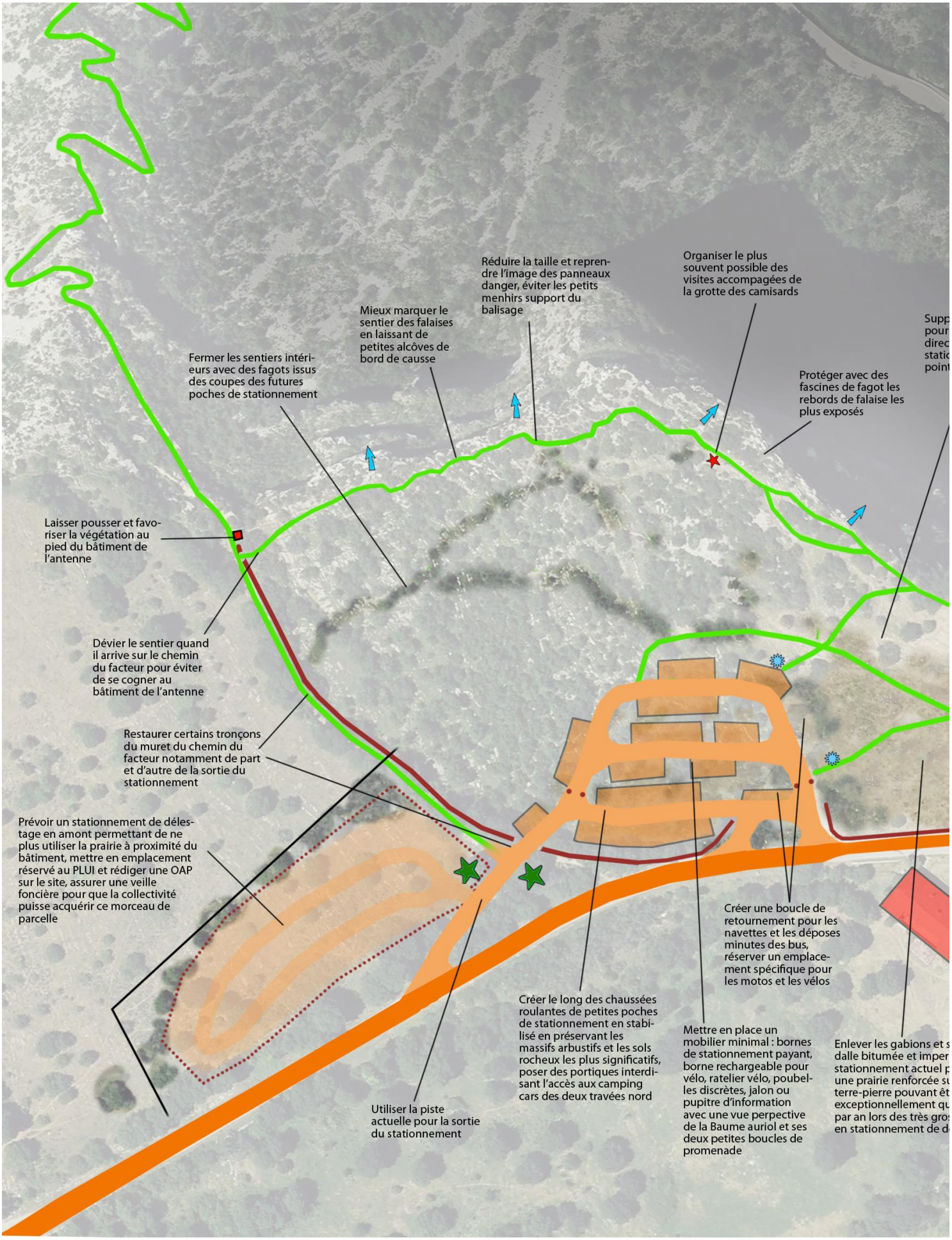
Réduire la taille et reprendre l'image des panneaux danger, éviter les petits menhirs support du balisage
Organiser le plus souvent possible des visites accompagées de la grotte des camisards
Mieux marquer le sentier des falaises en laissant de petites alcôves de bord de causse
Fermer les sentiers intérieurs avec des fagots issus des coupes des futures poches de stationnement
Protéger avec des fascines de fagot les rebords de falaise les plus exposés
Laisser pousser et favoriser la végétation au pied du bâtiment de l'antenne
Dévier le sentier quand il arrive sur le chemin du facteur pour éviter de se cogner au bâtiment de l'antenne
Restaurer certains tronçons du muret du chemin du facteur notamment de part et d'autre de la sortie du stationnement
Prévoir un stationnement de délestage en amont permettant de ne plus utiliser la prairie à proximité du bâtiment, mettre en emplacement réservé au PLUI et rédiger une OAP sur le site, assurer une veille foncière pour que la collectivité puisse acquérir ce morceau de parcelle
Créer une boucle de retournement pour les navettes et les déposes minutes des bus, réserver un emplacement spécifique pour les motos et les vélos
Créer le long des chaussées roulantes de petites poches de stationnement en stabilisé en préservant les massifs arbustifs et les sols rocheux les plus significatifs, poser des portiques interdisant l'accès aux camping cars des deux travées nord
Mettre en place un mobilier minimal : bornes de stationnement payant, borne rechargeable pour vélo, ratelier vélo, poubelles discrètes, jalon ou pupitre d'information avec une vue perpective de la Baume auriol et ses deux petites boucles de promenade
Utiliser la piste actuelle pour la sortie du stationnement

LÉGENDE
Point de vue
Belvédère
Route
Piste
Stationnement
Sentier
Arbre remarquable
Lavogne
Mur
Clôture
portique
Petit patrimoine
bâti
Démolition
transplantations renaturation
balisage
Signalétique
Réseau des Grands Sites de France
Cirque de Navacelles
Lodévois & Larzac
Communauté de Communes
Site du belvédère de la Baume Auriol
Schéma d'intentions paysagères
PROJET
Nord
0
10m
50m
Avril 2022
Alain Freytet
paysagiste Conseil du
Réseau Grand Site de France
Supprimer le grillage pour permettre un accès direct des visiteurs du stationnement vers le point de vue
Traiter le passage entre le bâtiment et le mur en retrouvant la pierre sur le contrefort, en transplantant une végétation caussenarde au pied du mur
Poser sur le couronnement du mur des plaques d'interprétation remplaçant notamment la plaque UNESCO et la lave émaillée actuelle
Bien laisser dégager le passage le long du mur du belvédère sans table ni tonneau
Poursuivre le muret pour individualiser le belvédère des camisards, poser une plaque d'interprétation sur l'histoire de la grotte
Marquer un peu plus le sentier de la boucle de la lavogne en l'accompagnant de quelques jalons d'interprétation de la charte du Grand Site
Retrouver l'architecture intérieure du four à pain dans la future scénographie en créant des éléments de médiation en relation avec l'espace
ions et supprimer la
et imperméable du
actuel pour faire venir
forcée sur mélange
uvant être utilisée
ment quelques jours
très grosses affluences
ent de délestage
Favoriser le pâturage des espaces extérieurs avec les bêtes du restaurateur avec la pose de filets mobiles
Réduire la chaussée et les accôtements pour bien signifier le changement de nature de la voie (étroite dans les gorges) et dissuader le stationnement sauvage
Laisser pousser la végétation arbustive au pied du grillage de la station d'épuration et y parsemer quelques pierres
Restaurer le mur de l'enclos pastoral et dégager la vue depuis la route
Poser quelques pierres plates au pied des arbres pour s'asseoir

RECONNAISSANCE PAYSAGÈRE ET ESQUISSES

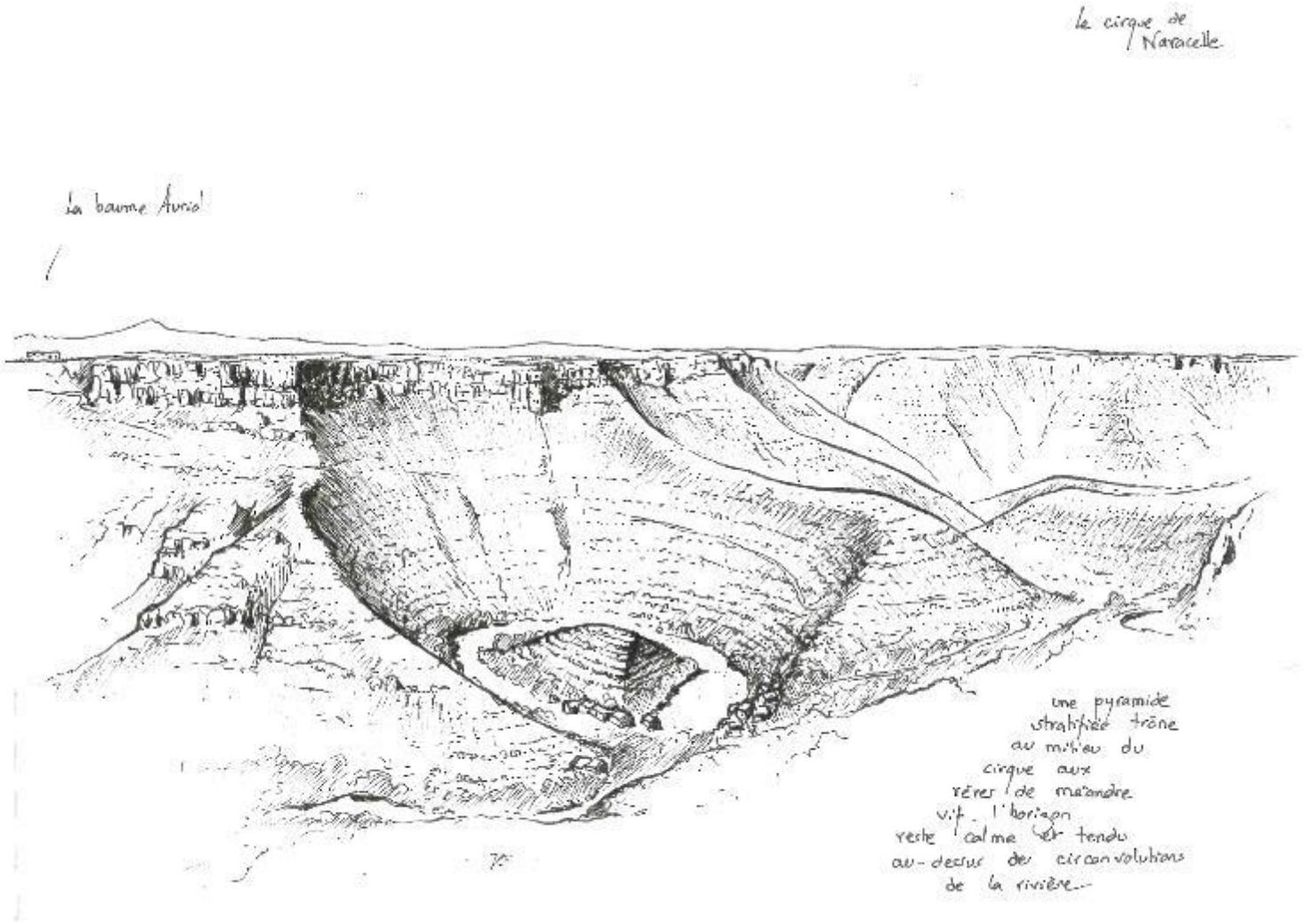

8 février 2022
Cirque de Navacelle
la Baume Auriol

Le chemin du facteur, axe historique, est cadré par deux murs fatigués et discrets. Celui qui borde la parcelle de la Baume Auriol pourrait être restauré et rendu plus visible. La sortie du stationnement devra faire l'objet d'un assemblage soigné de pierre seche pour bien marquer la porte. Un même travail sera à envisager pour donner accès au stationnement futur éventuel.

16 février 2022
La Baume Axial

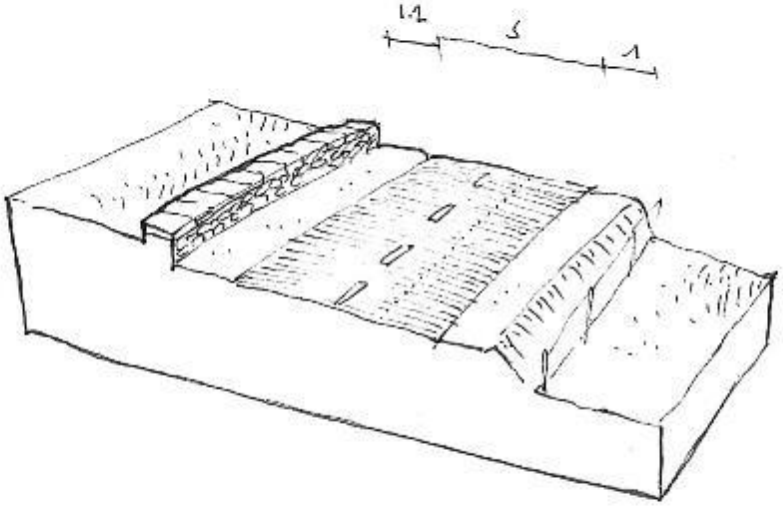

Etat actuel,
une route large encadrée par deux accotements importants

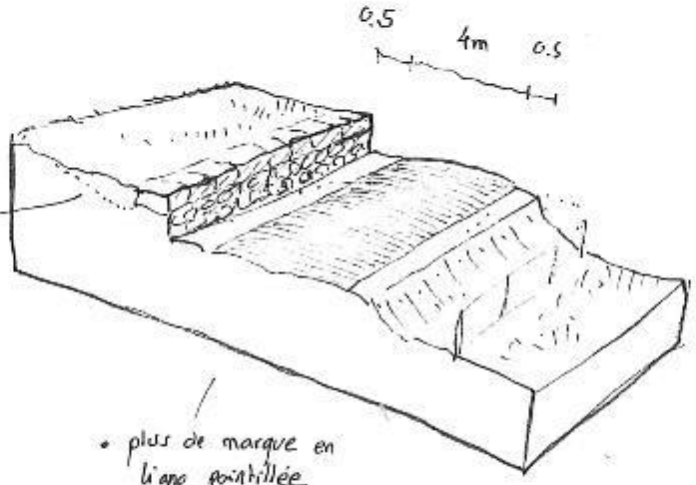

Un petit remblais permet de transformer le mur en muret de soutènement

Etat projet
réduction de la chaussée annonçant clairement l'étroitesse de la route qui descend dans le gorger

- plus de marque en ligne pointillée
- la chaussée est décalée vers le muret. Elle est réduite en largeur.
- le talus est retaillé pour ne laisser qu'un accotement étroit n'autorise pas le stationnement latéral

10 février 2022
le Cirque de Navacelle
Le stationnement

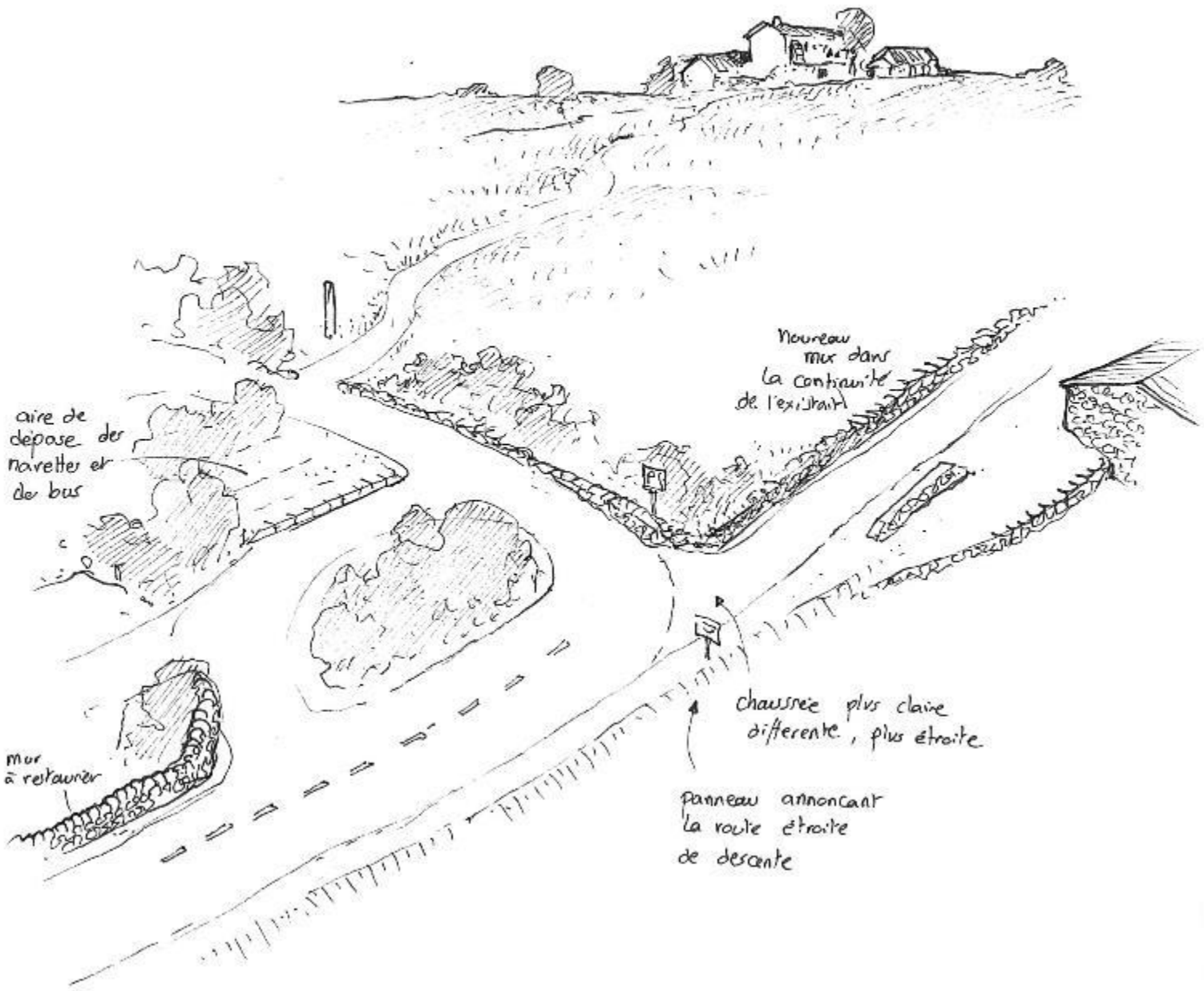

9 février 2022
Cirque de Navacelle
Baume Auriol

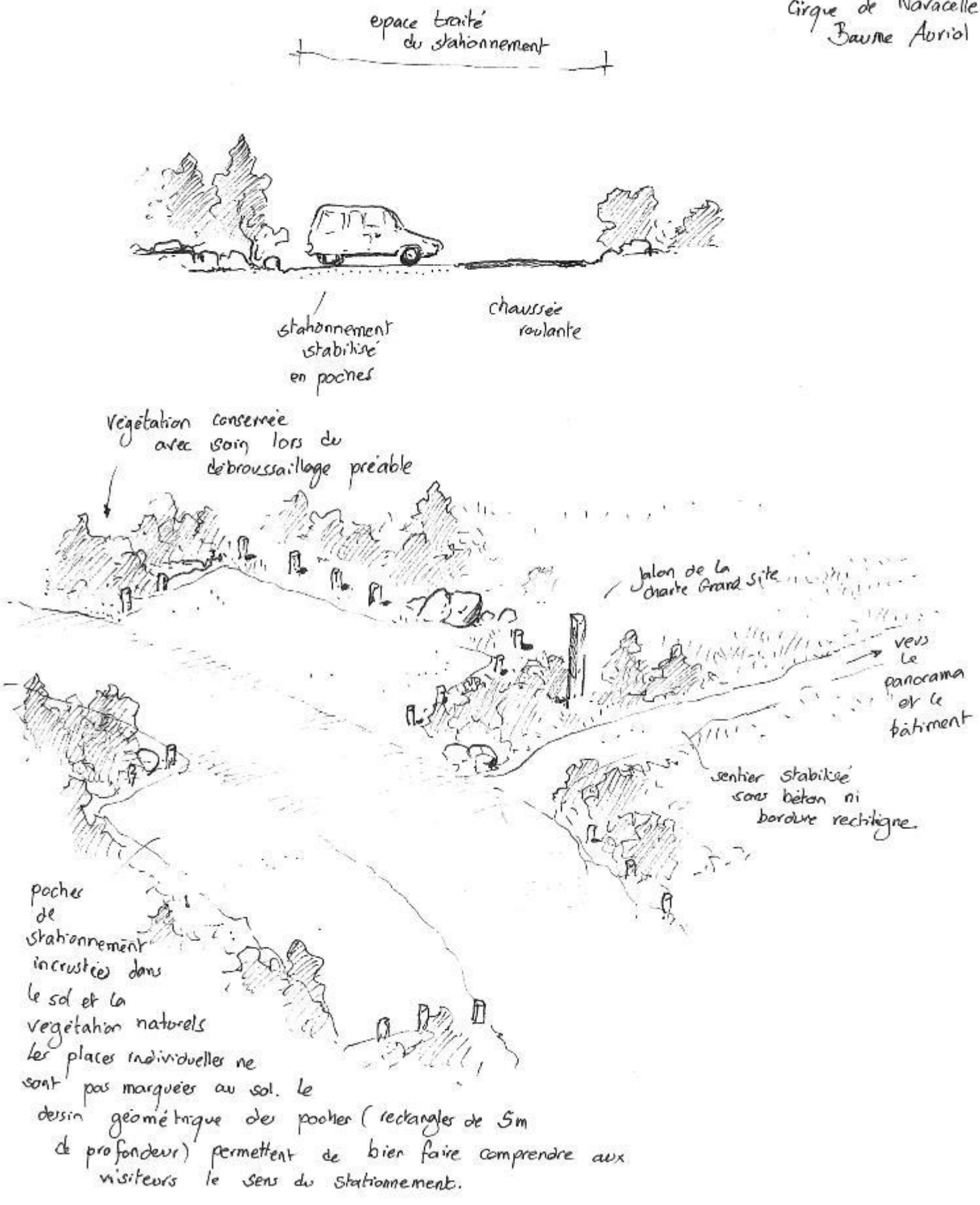

10 février 2022
La Baume Auriol
la route avant
l'entrée du stationnement

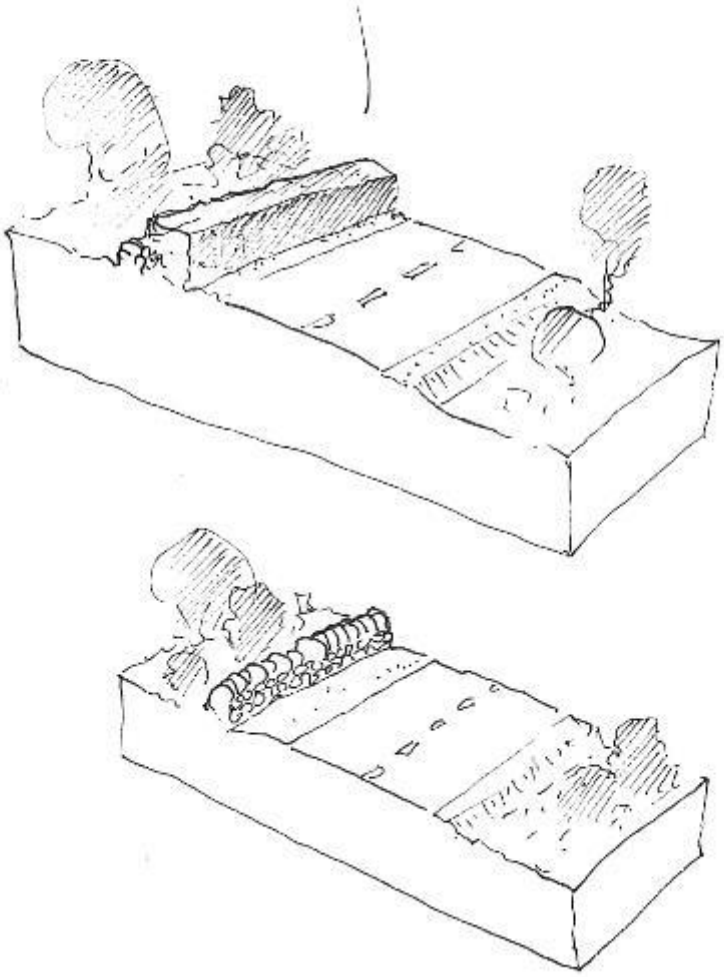

Etat actuel.
Le mur n'est pas visible
Caché par une haie
taillée de buis malade

Cette habitude de tailler
les buis en bord de route
est étrange et fait
ressembler les paysages
puissants du Larzac à
un petit jardin un peu
étrange.

Etat projet
La haie de haie dépérissante
ou morte est supprimée.
Le mur est restauré

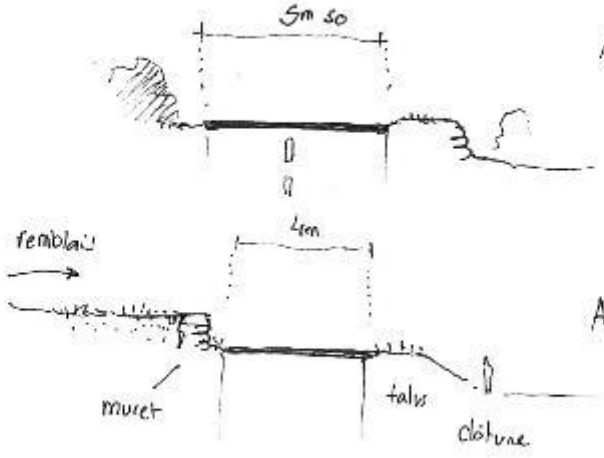

Avant l'entrée du stationnement

Après l'entrée du stationnement
La route est étroite, dissuadant
les gros campings cars de descendre,
limitant le stationnement sur
les accotement

7 février 2022
Cirque de Navacelle
/ la Baume Auriol
retrouve son caractère
de ferme Caussenarde
par le recul du stationnement.

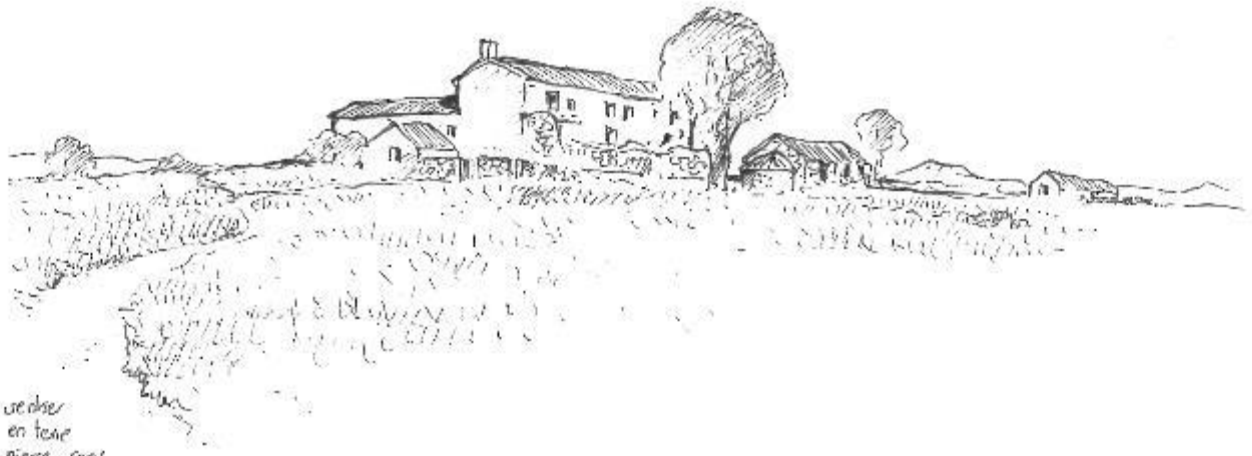

sechier
en terre
pierre sans
béton

A la place de la dalle béton parsemée
de ces horribles cubes grillagés remplis de pierre
qui tentent de ridiculiser le vrai travail des maçons,
s'étend une belle prairie Caussenarde. La Baume Auriol
se densifie, se contracte au bord de la falaise. Le grillage
frustrant, qui nous empêche d'aller trouver le paysage grandiose
du cirque de Navacelle pour nous obliger à traverser l'espace
d'information et de commerce avant l'émerveillement du panorama attendu
est supprimé. Le choix est laissé aux visiteurs ; une liberté appréciable
et attendue où l'on ne se sent pas guidé et manipulé. Naturellement l'élan
nous porte vers le belvédère. On glissera naturellement le long du balcon
qui doit resté libre de toutes installations commerciales, pour rejoindre le
Café, la boutique et le restaurant. Au delà le belvédère des Camisards puis
la La Vaugne offrent une petite boucle agréable et instructive.

Le stationnement actuel offre un spectacle décevant et médiocre pour l’arrivée sur le

belvédère et la ferme de la Baume Auriol. Il s’approche beaucoup trop des bâtiments et ne laisse pas le site respirer.

Le recul du stationnement et la mise en place d’une prairie redonneront à la Baume Auriol son caractère de ferme caussenarde.

7 février 2022
Cirque de Navacelle
la Baume Auriol

Aujourd'hui la balcon-belvédère
passe au pied de la ferme
dans un couloir un peu sinistre
La façade du batiment est
lisse et triste surmontée des
balcons démodés de la salle
panoramique.
Ce lieu important, pourrait donner
une interprétation sous forme
de laves emaillées posées sur
le couronnement du mur, serait
à rendre plus aimable.
la stele unesco pourrait être
remplacée par une lave et
la lave emaillée, un peu
plus loin, un peu maladroi-
tement posée sur
un support maçonné
sans relation
avec le mur
et dont
le contenu
a vieilli
pourrait
également
se retrouver
sur ce
couronnement.

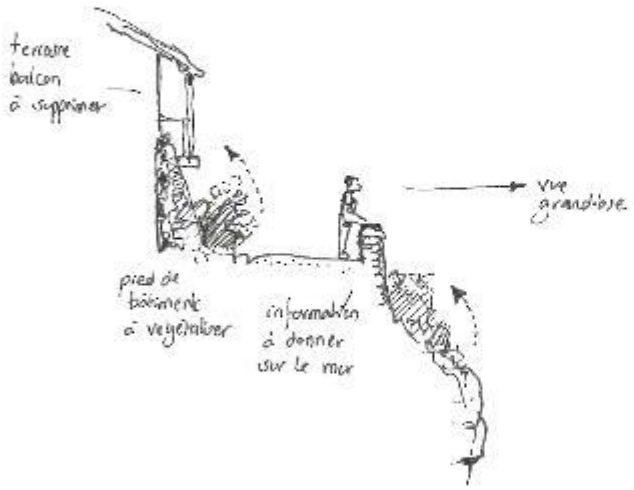

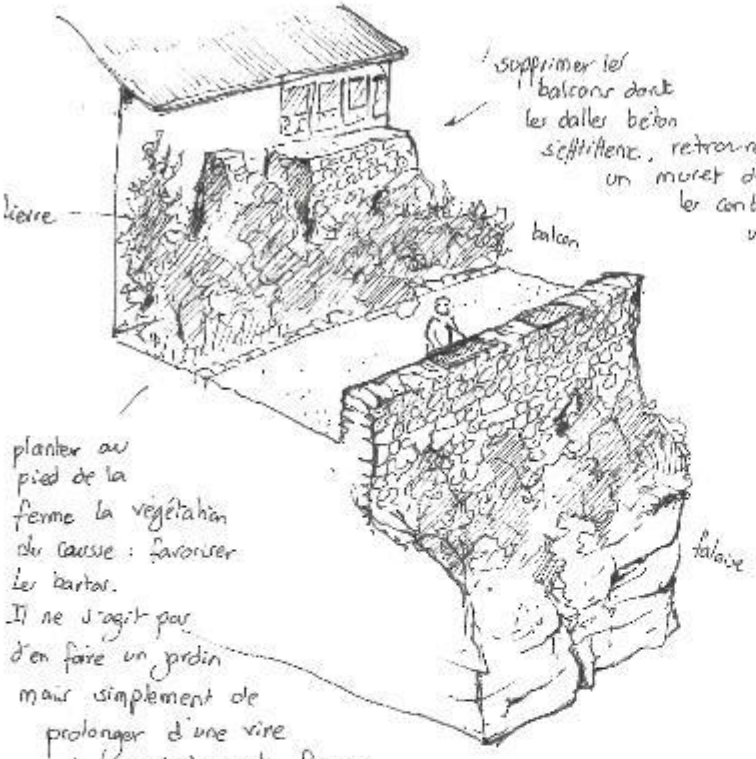

planter au
pied de la
ferme la végétation
du causse : favoriser
les buissons.
Il ne s'agit pas
d'en faire un jardin
mais simplement de
prolonger d'une vire
la végétation de falaise
présente sous le mur

plus loin, le passage devant
le restau-snack doit être bien
dégagé des tables et des chaises.
le fonneau devrait être déplacé au
pied de la maison

3 février 2022
Cirque de Navacelle, la Baume Auriol
le four à pain

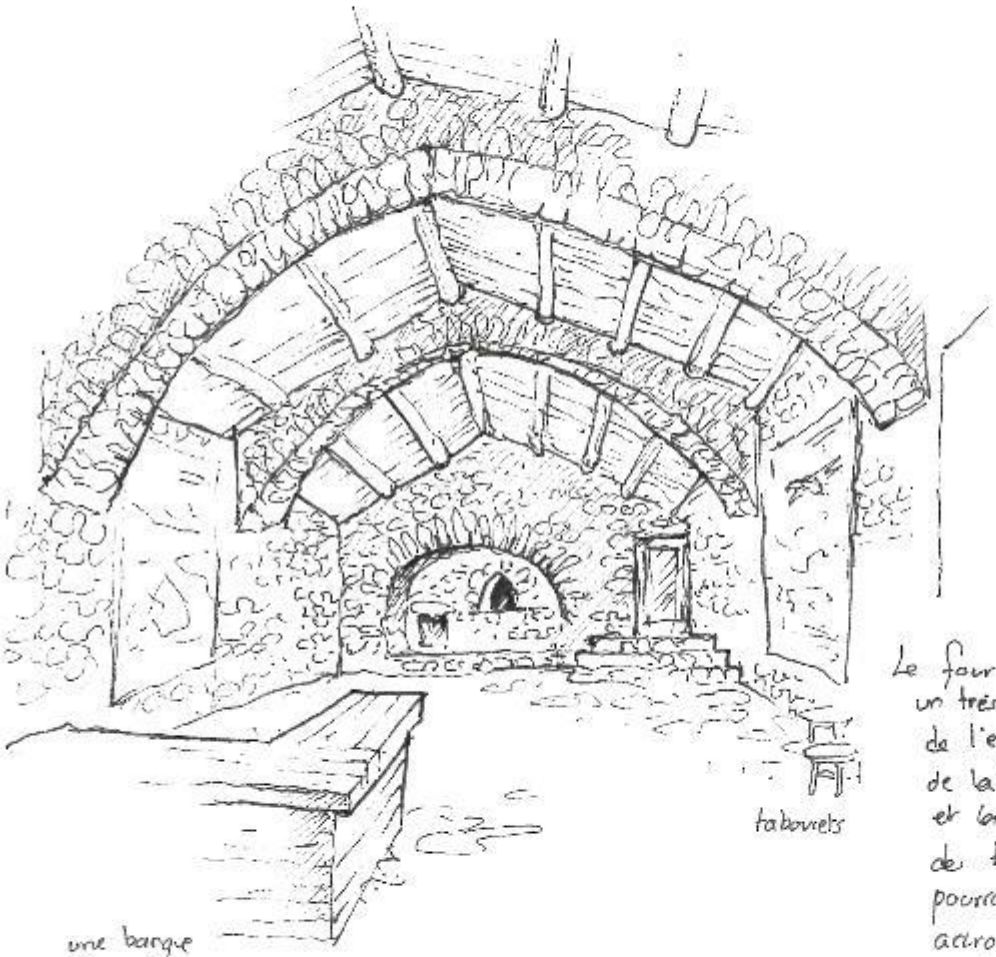

Le four à pain est un très bel espace. le démontage de l'exposition actuelle redonnera de la lisibilité à l'architecture et la fonction.
de tableaux - fresque - carte pourraient simplement être accrochés au mur entre le voute pour conserver le rythme de l'architecture

une barque d'accueil en bois, planches epaisses, brute pour evoquer le stockage du bois

10 février 2022
le Cirque de
Navacelle
s'ouvre
vertigineusement.
Comme une
couleuvre de
Montpellier aux
rêves de funambule
le mar longe
fidèlement le
rebord des
falaises.

7 février 2022
Le Cirque de Navacelle.
la Lavogne

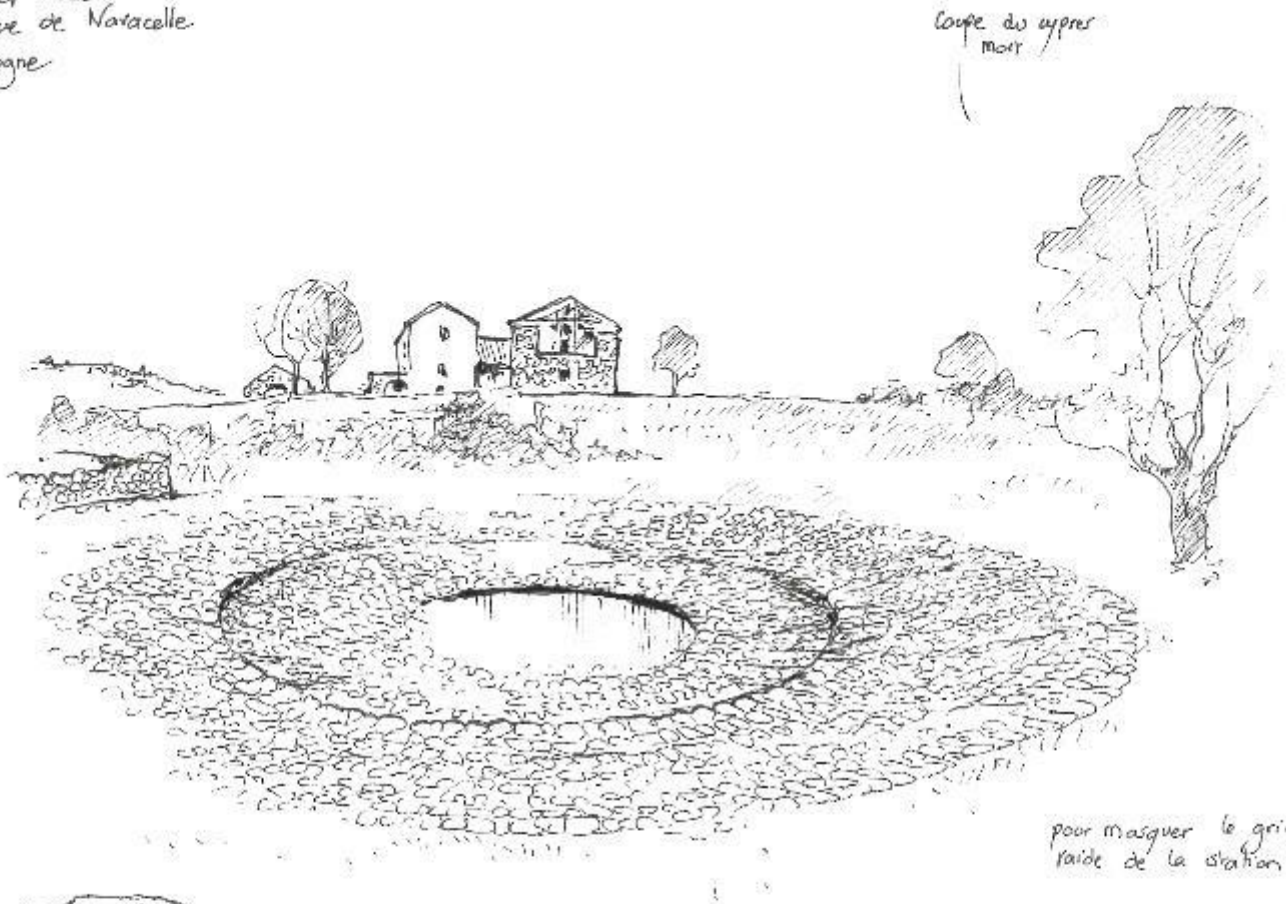

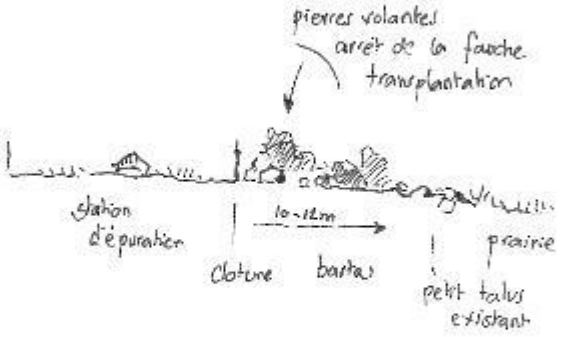

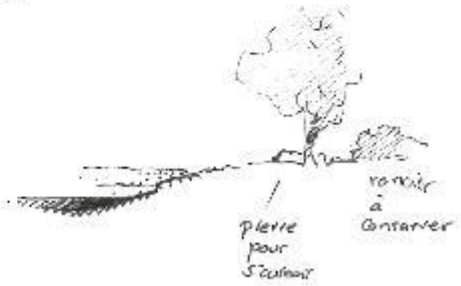

8 février 2021
Cirque de Navacelle, la Baume Auriol
sur le sentier de la falaise en
direction du chemin du facteur
quelques points sont à sécuriser
pour éviter la construction d'un muret
si loin de la ferme, des fagots peuvent
offrir une protection

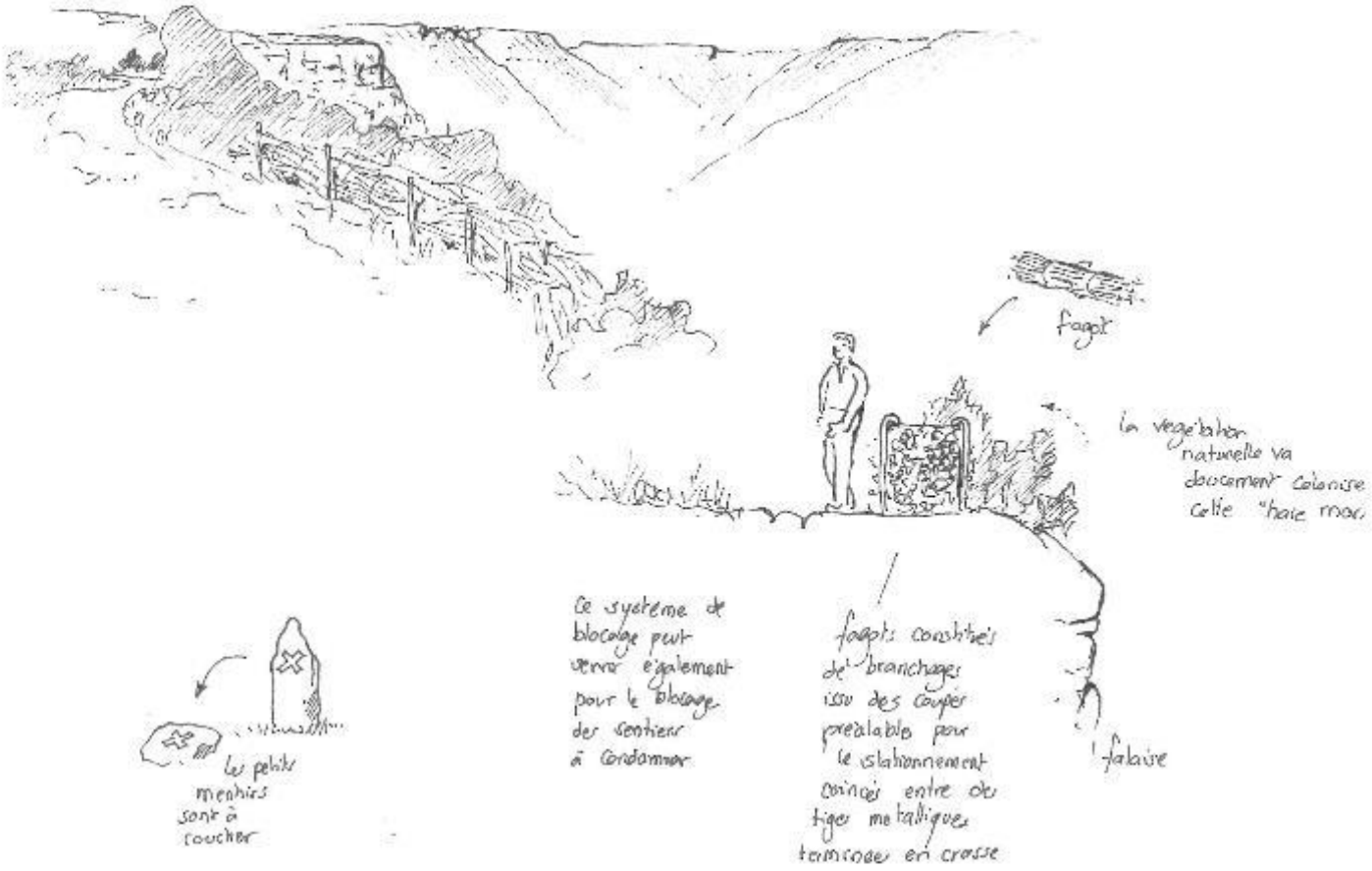

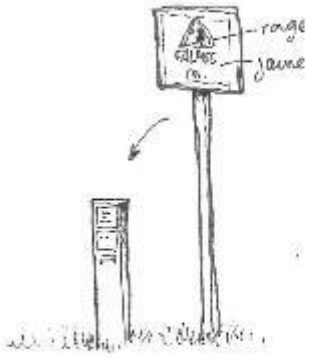

le picto peut être moins anxiogène.
et ne pas nous rappeler aussi brutalement
que nous sommes mortel

8 février 2022
Cirque de Navacelle, La Baume Auriol
le sentier de falaises

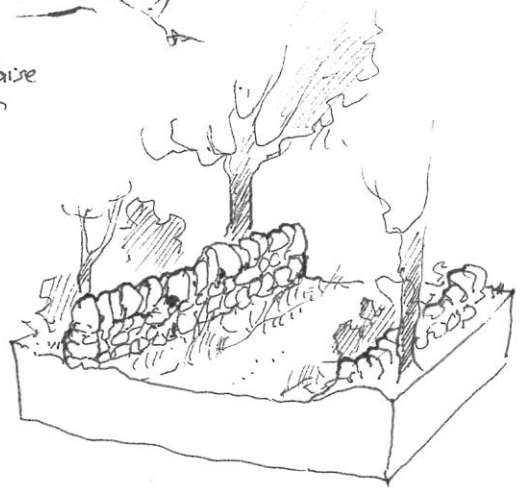

Le chemin du facteur est un élément de patrimoine sous la végétation deux murs fatigués

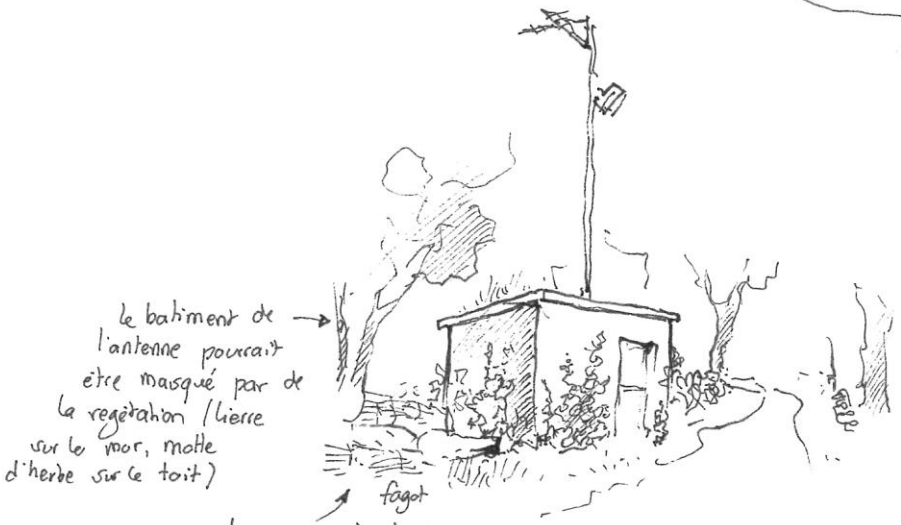

Le passage étroit et peu élégant qui nous fait cogner à l'angle en béton est à condamner au profit d'un sentier de raccord rejoignant le chemin du facteur à quelque dizaines de mètres. C'est l'occasion de restaurer le muret et de travailler avec soin une ouverture étroite, porte des falaises

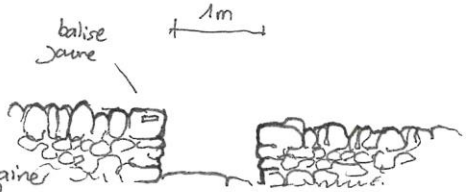

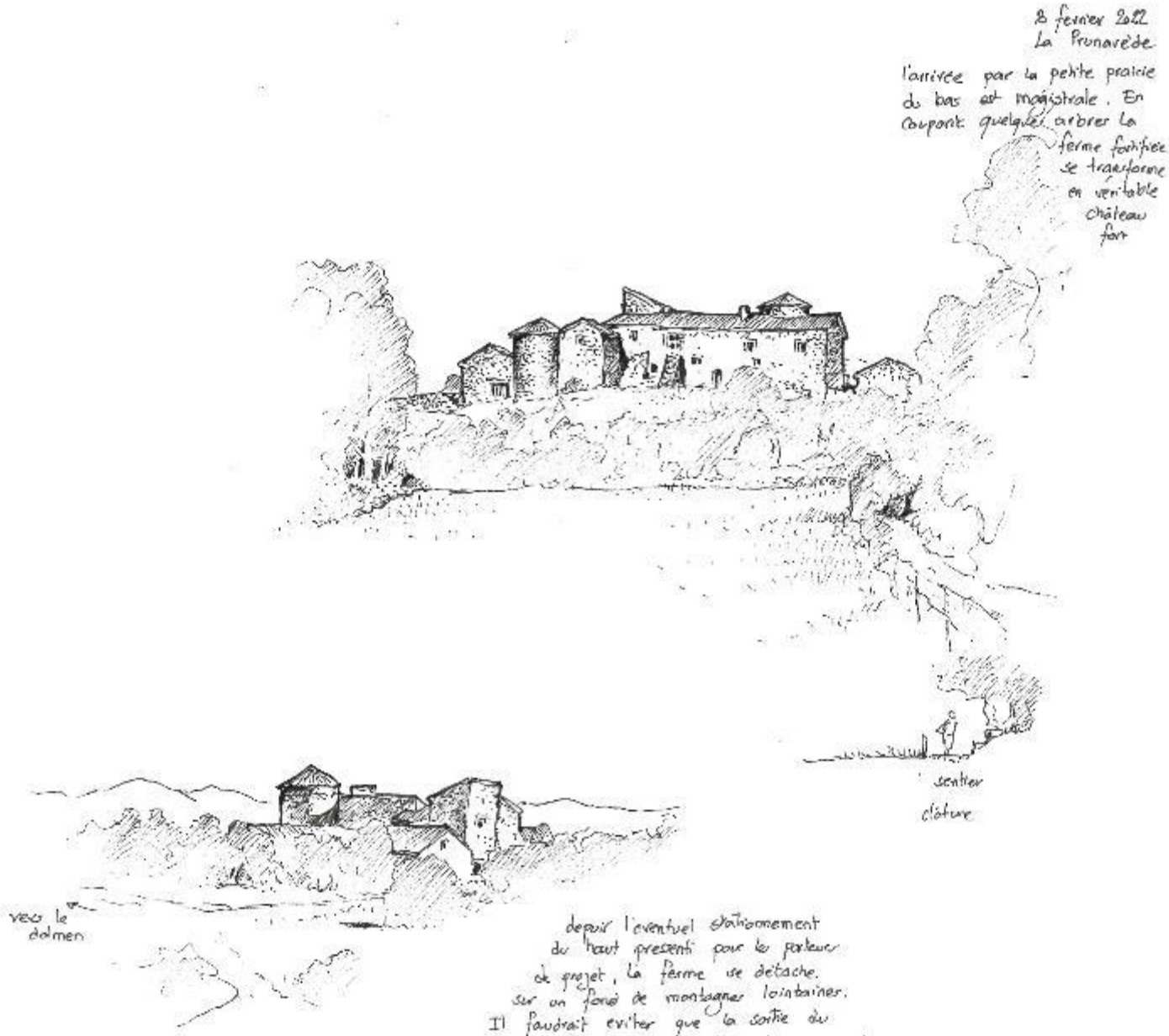
8 février 2022
La Prunarède
l'arrivée par la petite prairie
du bas est magistrale. En
coupant quelques arbres la
ferme fortifiée
se transforme
en véritable
château
fort
sentier
clôture
vers le
dolmen
depuis l'éventuel stationnement
du haut présenté pour le porteur
de projet, la ferme se détache
sur un fond de montagnes lointaines.
Il faudrait éviter que la sortie du
stationnement se fasse au pied du monument
pour laisser les abords aux piétons.

8 février 2022

le dolmen de la Prunarède

Ce lieu puissant exprime l'esprit du Larzac.
Il montre par sa relation au paysage que les
hommes des mégalithes n'étaient pas si éloignés
de nous dans leur relation sensible à l'espace et la nature

Pics d'Anjau

La Tude

Roc Blanc

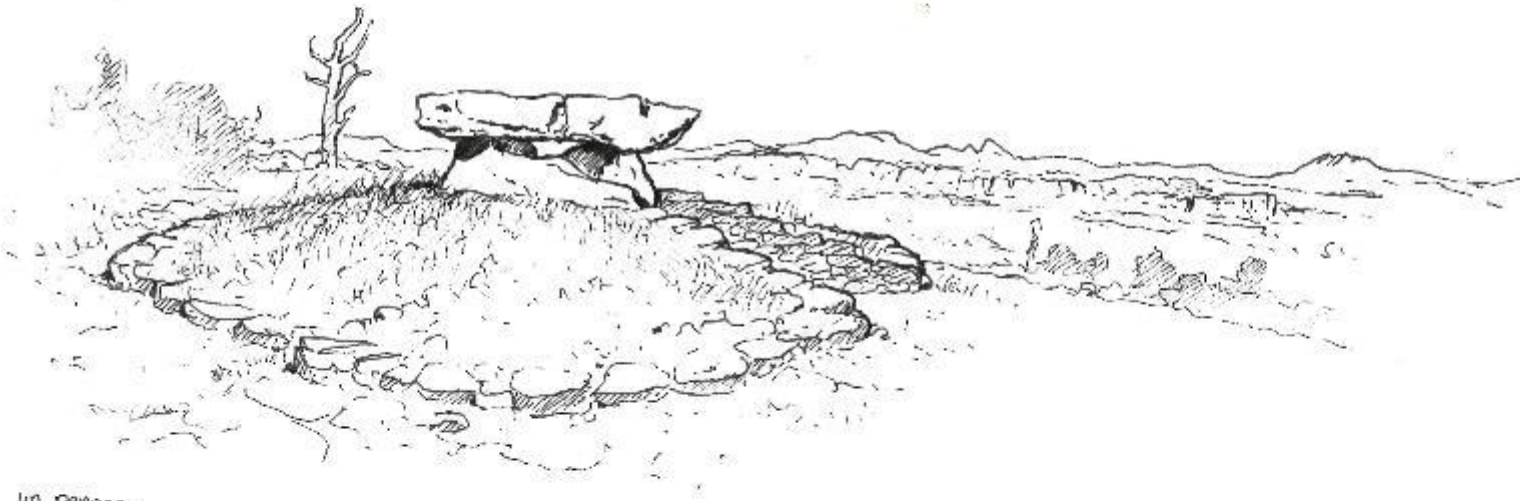

Un panneau
discrètement en retrait
explique le dolmen :
dalle de couverture
dalle de chevet
dalle latérale (orthostate)
dalle porte
couronne de bloc
couloir en mur de pierre sèche
entrée.

Au loin la ligne tendue des falaises annonce les gorges de la Vis
Les montagnes au loin se distinguent. Damien les nomme..
Jean-Marie Petit esquisse en solitaire un enchaînement de Qi Gong.

6 PLAN PROJET

Ce plan est dessiné à l'échelle du 1/500°. Il peut servir de base à la mission de maîtrise d'œuvre qui suivra. Un relevé de géomètre précis n'est pas nécessaire pour réaliser le chantier mais il demande une forte implication de la maîtrise d'œuvre qui devra, avant le choix des entreprises, réaliser un layon exploratoire précis avec l'aide des agents de la communauté de communes pour identifier avec soin les chaussées roulantes du stationnement et les alvéoles de stationnement en fonction des rochers et de la végétation à conserver.

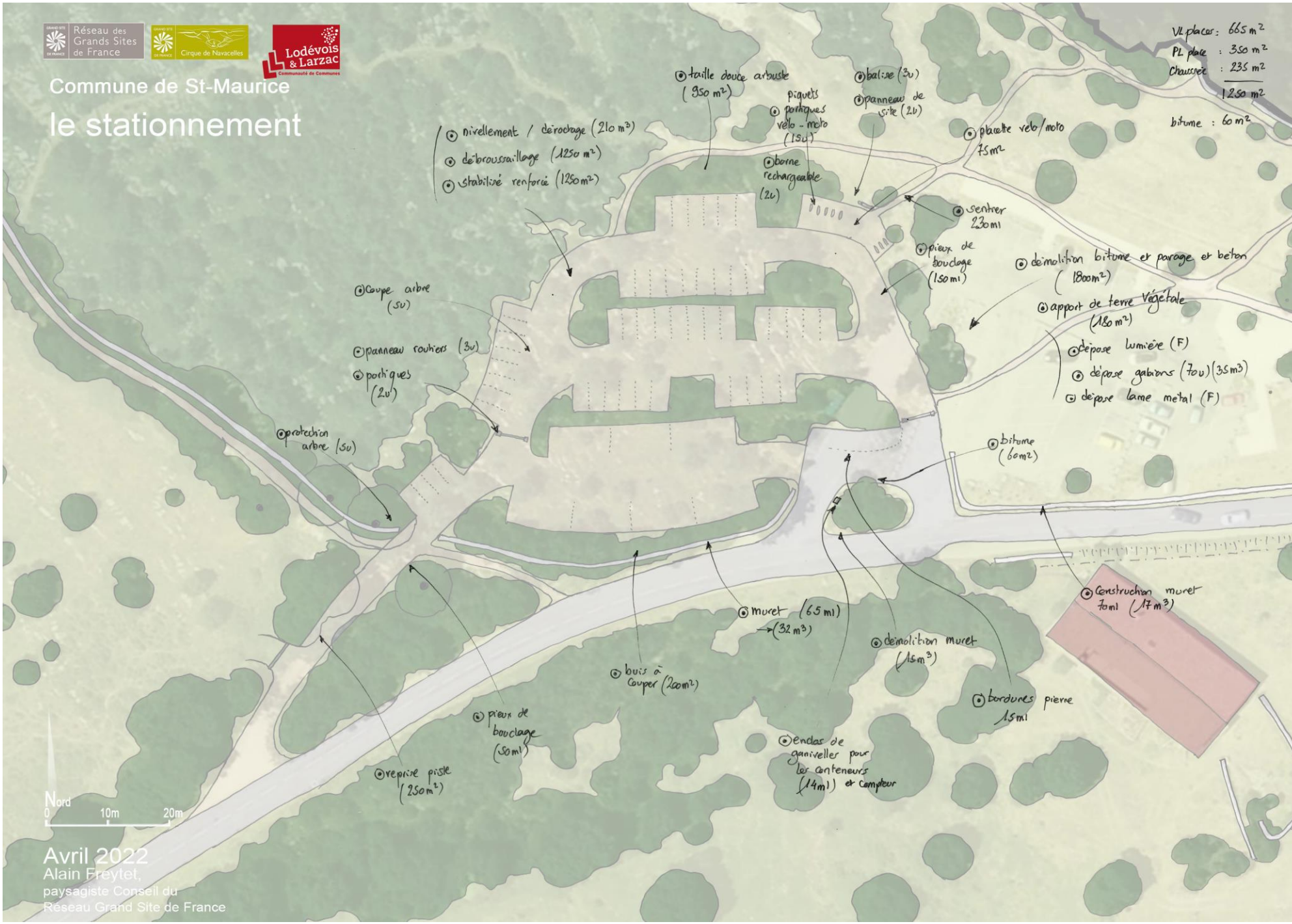
Réseau des Grands Sites de France
Cirque de Navacelles
Lodévois & Larzac
Communauté de Communes
Commune de St-Maurice
le stationnement
VL placer : 665 m²
PL place : 350 m²
Chaussée : 235 m²
1250 m²
bitume : 60 m²
taille douce arbuste (950 m²)
balise (3u)
panneau de site (2u)
piquets portiques vélo - moto (15u)
placette vélo/moto 75m²
borne rechargeable (2u)
nivellement / décrochage (210 m³)
débroussaillage (1250 m²)
stabilisé renforcé (1250m²)
sentier 230ml
pieux de bouclage (150ml)
démolition bitume et parage et beton (180m²)
apport de terre végétale (180 m²)
dépose lumière (F)
dépose gabions (7ou)(35m³)
dépose lame metal (F)
Coupe arbre (5u)
panneau routiers (3u)
portiques (2u)
protection arbre (5u)
bitume (60m²)
Construction muret 7ml (17m³)
muret (65 ml) (32 m³)
démolition muret (15m³)
buis à couper (200m²)
bordures pierre 15ml
pieux de bouclage (50ml)
reprise piste (250m²)
enclos de ganiveller pour les conteneurs (14ml) et compteur
Nord
0 10m 20m
Avril 2022
Alain Freytet,
paysagiste Conseil du
Réseau Grand Site de France

Réseau des Grands Sites de France
Cirque de Navacelles
Lodévois & Larzac
Communauté de Communes
les abords de la Baume Auriol
Commune de St-Maurice
dépose grillage (140ml)
dépose lave et démolition muret (1,5m³)
pose plaque de lave émaillée (3u)
apport terre végétale (2m³)
plantations (50m²)
décroutage du contrefort (25m²)
dépose monument Serres et pose sur le muret (1u)
décroutage bitume réduction chaussée 210ml : (105m²)
apport terre végétale (10m³)
Nord
0
10m
20m
Avril 2022
Alain Freytet,
paysagiste Conseil du
Réseau Grand Site de France

Réseau des Grands Sites de France
Cirque de Navacelles
Lodévois & Larzac
Communauté de Communes
Communes de St-Maurice
la boucle de promenade Est
pose plaque lave emaillée (1u)
parage grossier (25m²)
muret belvedère (25m³)
coupe arbre (2u)
emmarchement (20ml)
création sentier simple (300ml)
panneau à enlever (1u)
pierres hérissées modelage (800m²)
reltauvation muret (17m³)
pierres plates (5u)
baliser (2u)
coupe arbre (5u)
Nord
0
10m
20m
Avril 2022
Alain Freytet,
paysagiste Conseil du
Réseau Grand Site de France

Réseau des Grands Sites de France

Cirque de Navacelles

Lodévois & Larzac
Communauté de Communes

Communes de St-Maurice

la boucle de promenade Ouest

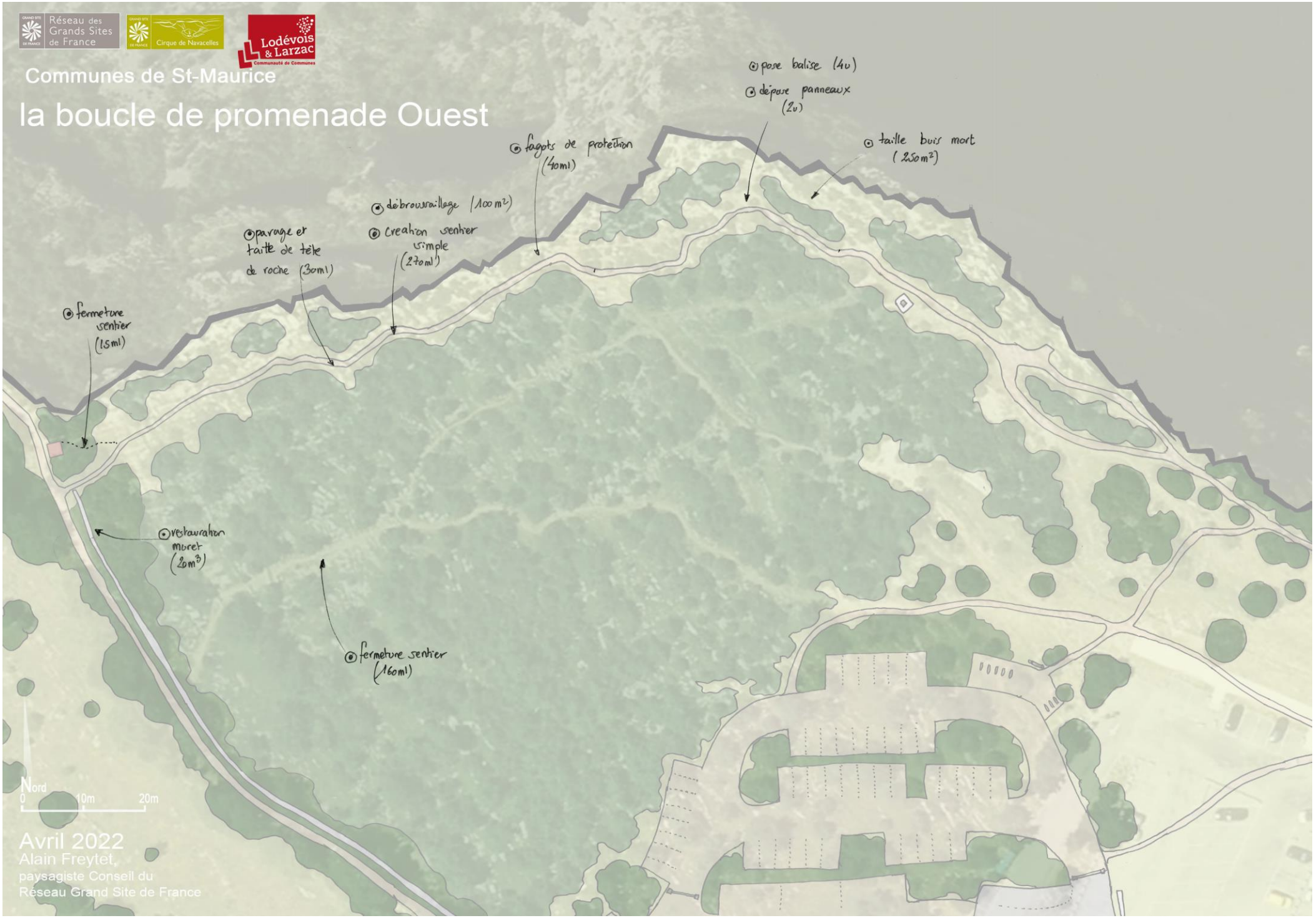

Avril 2022

Alain Freytet,
paysagiste Conseil du
Réseau Grand Site de France

7 ESTIMATION SOMMAIRE DES TRAVAUX

Estimation des travaux

Le stationnement

DESIGNATION	U	Qtés	Prix U	P. HT	Localisation et description sommaire
TRAVAUX PREALABLES					
Protection des arbres	u	7	40	280,00	abords place de stationne:ent
Débrousaillage	m2	1250	6	7 500,00	emplacement du stationnement
Taille douce d'arbre et arbustes	m2	950	8	7 600,00	taille douce aux abors du stationnement
Abattage d'arbre	u	5	210	1 050,00	emplacement du stationnement
Abattage d'arbustes	m2	200	7	1 400,00	buis morts
Démolition sol bitumé et béton	m2	1800	18	32 400,00	ancien stationnement
Dépose ouvrage	m3	35	55	1 925,00	dépose des gabions
Démolition ouvrage	m3	5	235	1 175,00	lame métal, éclairage...
Démolition ouvrage	m3	15	235	3 525,00	murets
total partiel				56 855,00	
TERRASSEMENTS ET RESEAUX					
Déblais/remblais, nivellement	m3	210	35	7 350,00	plateforme stationnement
Réseau électrique et branchement	F	1	1650	1 650,00	branchement des bornes électriques vélo
total partiel				9 000,00	
SOLS ET CHEMINS					
Sol stabilisé placette piétonne	m2	75	23	1 725,00	place de stationnement vélo et motos
Sol stabilisé circulation voiture	m2	1250	35	43 750,00	stationnement
Nivellement et traitement des chemins	m2	250	15	3 750,00	reprise piste d'accès
Sentiers simples	ml	230	22	5 060,00	sentier de sortie du stationnement
Sol bitume tricouche	m2	60	90	5 400,00	anneau de retornement bus
total partiel				59 685,00	
MACONNERIES					
Bordure pierre	ml	15	170	2 550,00	dépose des bus
Construction murets de pierre sèche	m3	32	1000	32 000,00	muret existant de bord de route avant le statiuonnement
Construction muret maçonné en pierre	m3	17	1140	19 380,00	muret de bord de route
total partiel				53 930,00	
SIGNALÉTIQUE					
Panneau de signalisation routière	u	3	706	2 118,00	sur le stationnement
Panneau d'information, piéton	u	2	706	1 412,00	sortie de stationnement
Balisage directionnel	u	3	221	663,00	balise vers la Baume
total partiel				4 193,00	
MOBILIER EXTERIEUR					
Piquet stationnement vélo	u	15	285	4 275,00	piquet vélo sur la placette
Borne rechargeable	u	2	2875	5 750,00	bornes sur la placette
Portique bois	u	2	1800	3 600,00	Boucle VL
Ganivelle haute	ml	14	80	1 120,00	enclos autour des poubelles
Pieux de bouclage	ml	150	30	4 500,00	limite places de stationnement
Pieux de bouclage	ml	50	30	1 500,00	piste d'accès
total partiel				20 745,00	
PLANTATIONS					
Apport de terre végétale	m2	180	30	5 400,00	sur la surface de l'ancien stationnement
total partiel				5 400,00	
Total HT				209 808,00	
Total TTC				251 769,60	

Les abords de la Baume Auriol

DESIGNATION	U	Qtés	Prix U	P. HT	Localisation et description sommaire
TRAVAUX PREALABLES					
Démolition revêteent bitumé	m2	105	12	1 260,00	réduction de la chaussée
Démolition	m3	2	142	213,00	démolition muret d'appui de la plaque de lecture
Dépose ouvrage	u	1	235	235,00	dépose de la stèle unesco
Dépose ouvrage	u	1	235	235,00	dépose de la plaque de lecture
Dépose ouvrage	ml	140	2	280,00	dépose cloture
total partiel				2 223,00	
MACONNERIES					
Décroutage et joints	m2	25	175	4 375,00	mise à jour des pierres du contrefort
total partiel				4 375,00	
SIGNALÉTIQUE					
Balisage directionnel	u	2	221	442,00	sur les sentiers
Panneau de lecture du paysage	u	3	4668	14 004,00	sur le couronnement du mur existant
total partiel				14 446,00	
PLANTATIONS					
Apport de terre végétale	m2	20	40	800,00	en pied du bâtiment
Apport de terre végétale	m2	10	40	400,00	le long de la route
Plantation arbustes	m2	50	35	1 750,00	en pied du bâtiment
total partiel				2 950,00	
Total HT				23 994,00	
Total TTC				28 792,80	

La boucle de promenade Ouest

DESIGNATION	U	Qtés	Prix U	P. HT	Localisation et description sommaire
TRAVAUX PREALABLES					
Débrousaillage	m2	100	9	900,00	layon du sentier
Taille douce d'arbre et arbustes	m2	250	8	2 000,00	buis mort
Démolition ouvrage	F	1	135	135,00	panneaux "danger falaise"
total partiel				3 035,00	
SOLS ET CHEMINS					
Sentier avec pavage et taille de pierre	ml	30	275	8 250,00	passage rocheux à rendre confortable
Sentiers simples	ml	270	12	3 240,00	sentier de la boucle
total partiel				11 490,00	
MACONNERIES					
Construction muret maçonné en pierre	m3	20	1140	22 800,00	murets le long du chemin du facteur
total partiel				22 800,00	
SIGNALÉTIQUE					
Balisage directionnel	u	4	221	884,00	le long du sentier, panneaux "danger falaise"
total partiel				884,00	
MOBILIER EXTERIEUR					
Fagots et fascines	ml	40	150	6 000,00	protection de la falaise
Fagots de blocage	ml	160	50	8 000,00	fermeture sentier du plateau
Fagots de blocage	ml	15	50	750,00	fermeture sentier du bout
total partiel				14 750,00	
Total HT				52 959,00	
Total TTC				63 550,80	

La boucle de promenade Est

DESIGNATION	U	Qtés	Prix U	P. HT	Localisation et description sommaire
TRAVAUX PREALABLES					
Abattage d'arbrisseaux	u	5	110	550,00	dans l'enclos pastoral
Abattage d'arbrisseaux	u	2	110	220,00	sur le plateau
Démolition ouvrage	m3	1	235	235,00	panneau sur le pignon de la maison
total partiel				1 005,00	
TERRASSEMENTS					
Pierre plate d'assise	u	5	250	1 250,00	à proximité de la lavogne
Décompactage, pierre hérissées	m2	800	6	4 800,00	autour le la station d'épuration
total partiel				6 050,00	
SOLS ET CHEMINS					
Chemin avec emmarchements en pierre	ml	20	275	5 500,00	sentier d'accès au belvédère
Sentiers simples	ml	300	22	6 600,00	sentier de la boucle
total partiel				12 100,00	
MACONNERIES					
Dallage pavés	m2	25	185	4 625,00	sol du belvédère
Construction murets de pierre sèche	m3	17	1000	17 000,00	enclos pastoral
Construction muret maçonné en pierre	m3	25	1140	28 500,00	muret du belvédère
total partiel				50 125,00	
SIGNALÉTIQUE					
Balisage directionnel	u	2	221	442,00	sur la boucle
Panneau de lecture du paysage	u	1	4668	4 668,00	sur le muret du belvédère
total partiel				5 110,00	
Total HT				74 390,00	
Total TTC				89 268,00	

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Paris, le 20 juillet 2022

Autorité environnementale

Nos réf. : AE/22/535
Vos réf. :
Affaire suivie par : Pierre-François Clerc
Port. : 06 62 19 50 50
Courriel : pierre-françois.clerc@developpement-durable.gouv.fr

Objet : Examen au « cas par cas » sur la nécessité de soumission à évaluation environnementale de la requalification paysagère de la Baume Auriol, au sein du Grand Site du Cirque de Navacelles, à Saint-Maurice-Navacelles (34)

Par envoi reçu à l'Autorité environnementale (Ae) le 6 juillet 2022, vous avez adressé, pour examen et décision au cas par cas, un dossier relatif à la requalification paysagère de la Baume Auriol au sein du Grand Site de France du cirque de Navacelles.

L'examen des pièces transmises fait apparaître que des éléments complémentaires sont nécessaires pour permettre le traitement de votre demande.

Je vous remercie de bien vouloir transmettre les éléments suivants :

- des précisions concernant l'aménagement de l'espace de stationnement de délestage de 100 places mentionné dans la plaquette « *Atelier paysage pour un schéma d'intentions paysagères et une esquisse partagés sur le site de la Baume Auriol* » ;
- une description de l'avancement des démarches et réflexions en cours visant à réduire l'usage des véhicules motorisés et à favoriser les modes actifs et la navette ;
- une analyse des incidences des travaux envisagés (en phase réalisation et en phase exploitation) sur la biodiversité, et notamment les sites Natura 2000 identifiés par le dossier et les espèces associées.

La date de réception de ces éléments complémentaires sera le point de départ du délai de 35 jours ouvert pour la décision de l'autorité environnementale.

Le rapporteur

Pierre-François Clerc

Madame Manon BOURG
Directrice
Syndicat mixte du Grand Site du Cirque de Navacelles
3 Avenue du Sergent Triaire
30120 Le Vignan

Autorité environnementale

Description de l'avancement des démarches et réflexions en cours visant à réduire l'usage des véhicules motorisés et à favoriser les modes actifs et la navette

---

Le Grand Site du Cirque de Navacelles est un territoire rural très peu dense et le cœur du Grand Site du Cirque de Navacelles est soumis à une forte fréquentation en saison estivale. Plus de 250 000 visiteurs se rendent sur le site chaque année.

Plus de 700 véhicules descendent chaque jour dans le hameau du Cirque de Navacelles en pleine saison par des routes étroites et sinueuses pour 90 places de stationnement.

Au-delà des contraintes géographiques, les enjeux de préservation paysagère et de biodiversité sont majeurs : site classé, zone Natura 2000… et la gestion de la fréquentation et de l'accueil des visiteurs est un enjeu central pour le territoire.

Le syndicat Mixte du Grand Site du Cirque de Navacelles travaille depuis de nombreuses années avec l'aide de tous ses partenaires à réduire la part de la voiture individuelle comme mode d'accès au cœur de site en favorisant d'autres modes de transport plus actifs et décarbonés et ainsi d'éviter la saturation du cœur.

L'objectif est d'inciter le visiteur à découvrir le site autrement en lui donnant les moyens de le faire de manière qualitative et en prenant son temps.

Etat de la fréquentation des véhicules individuels

	2012	**2019**
nb de véhicules stationnés aux belvédères	800	984
nb de véhicules descendant au hameau	500 - 600	722

Sur les bases de comptages en aout sur une journée

Pour éviter la saturation du hameau, l'objectif serait de diminuer le nombre de voitures descendant dans le hameau pour atteindre une jauge acceptable établie entre 500 et 600 véhicules journaliers.

Pour atteindre cet objectif mais également permettre la découverte du cœur de site au plus grand nombre par des modes décarbonés, la part de report modal visée pour 2025 se situera entre 20% et 25% grâce à la navette, la randonnée et le vélo à assistance électrique.

1. **Navettes**

La mise en place d'une navette estivale a été progressive depuis 2013, débutant par une navette coté Gard payante entre les Belvédères de Blandas et le hameau de Navacelles. Sa fréquentation a été stable, de l'ordre de 1 500 passagers pas saison. Puis en 2017, une seconde navette gratuite de plus forte fréquence a été mise en place coté Hérault entre le Belvédère de la Baume Auriol et le hameau de Navacelles. En 2020, une navette unique gratuite est mise en place par la Région dans le cadre du transfert de la compétence transport. Un départ est possible à chaque belvédère toutes les 15 min.

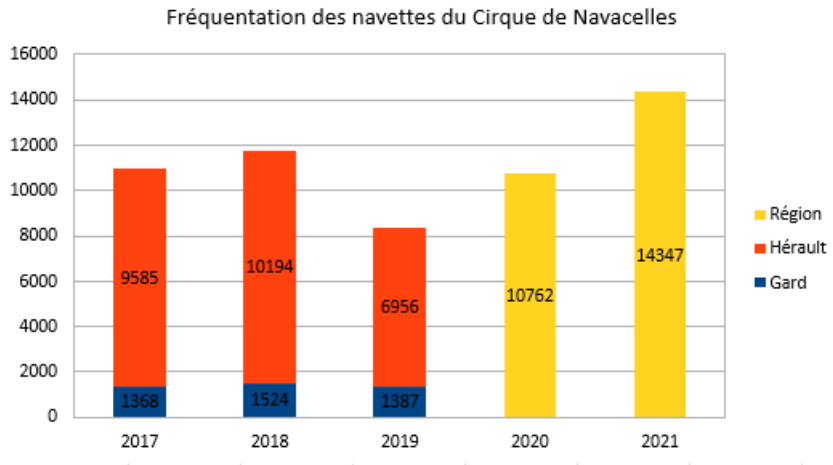

En 2021, on comptabilise **14 347 passagers, soit 5 739 véhicules évités** dans le Cirque de Navacelles.

L'utilisation de la navette à la Baume Auriol, crée davantage de stationnement au cours de la journée, jusqu'à saturation et par conséquent le report du stationnement sur le bord de la route.

Il est à noter que près de 60% des utilisateurs du service combinent l'usage de la navette avec la pratique de la randonnée pédestre

2. Pratique de la randonnée

18% des visiteurs du Grand Site viennent pour pratiquer des activités de pleine nature, dont à 80% la randonnée pédestre. Cette activité aide à la répartition de la fréquentation sur les ailes de saison et est à prendre en compte dans la gestion des stationnements sur ces périodes.

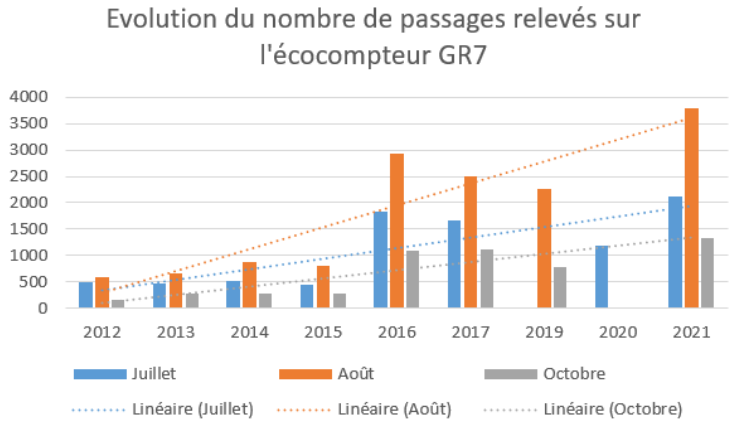

L’année 2021 enregistre désormais la plus forte fréquentation avec plus de 16 000 passages annuels et une moyenne hebdomadaire importante (317).

Les différents acteurs : communautés de communes, Départements, Fédérations de randonnées… poursuivent leur travail pour l’entretien et le balisage des sentiers afin d’assurer confort et sécurité aux visiteurs.

3. Autres

La pratique du vélos, électrique ou non est en hausse sur le territoire.

Une partie du territoire se trouve sur des itinérances vélos et le syndicat Mixte avec ses partenaires met en place des équipements : arceaux de vélos, bornes de recharges électriques…

Plusieurs professionnels proposent également des visites équestres avec ânes ou chevaux.

4. Poursuite du travail

Le Syndicat Mixte du Grand Site du Cirque de Navacelles a été lauréat d’un appel à manifestation d’intérêt appelé « Mobilité » dans le cadre du plan Avenir Montagne. Le projet présenté doit permettre de réduire la part de la voiture individuelle comme mode d’accès au cœur de site en favorisant d’autres modes de transport plus actifs et décarbonés en incitant le visiteur à découvrir le site autrement.

Le projet se divise en 4 thèmes actions :

- Investissements pour l’amélioration des usages de découverte du site :
    - Mise en place de feux de circulation pour permettre l’amélioration du service de navettes
    - Mise en place de 2 éco-compteurs
    - Mise en place de mobiliers d'interprétation
    - Mise en place de bornes de recharges VAE
    - Amélioration du confort des usagers des navettes

- Mesure de la fréquentation en temps réel
    - Mise en place de capteurs vidéo pour mesurer la fréquentation du site en temps réel,
    - Mise en place d’indicateurs de suivi et d’analyse : temps de présence, taux de saturation, heures de fréquentation…
    - Diffusion de l'information de saturation en temps réel sur des supports numériques : application dédiée, sites internet …
    - Mise en place de signalétique d’information du taux d’occupation des parkings en temps réel dans les maisons de site et autres lieux clés du site

- Investissements relatifs aux stationnements de délestage pour répondre à la saturation des stationnements et offrir aux visiteurs une solution pour s'orienter vers une découverte du cœur de site via un mode de découverte actif et/ou décarboné ;

- Ingénierie associée au suivi du projet
    - Assurer la mise en place des différentes actions : suivi opérationnels et administratif
    - Mettre en place et étudier les indicateurs de suivi et d'analyse

- Animer les réunions de concertation et présenter les rapports d'analyse

Ses objectifs sont les suivants :

Objectifs énergétiques : réduire la part des modes de circulation carbonés au profit de modes plus actifs et/ou décarbonés ;

Objectifs environnementaux :

- Préserver l'environnement du site en diminuant les pollutions paysagères, sonores, atmosphériques engendrées par la forte fréquentation du site ;
- Réduire l'émission de gaz à effets de serre en diminuant l'utilisation de la voiture individuelle

Objectifs sociaux :

- Offrir la possibilité à tous les visiteurs d'accéder au cœur du site en assurant un confort d'usage à tous les modes de déplacement ;
- Permettre un rayonnement et un bénéfice de développement sur un territoire plus large que le cœur de site ;
- Améliorer le cadre de vie des habitants en facilitant les circulations, les stationnements et en apaisant les relations visiteurs/habitants ;

Objectifs économiques :

- Améliorer la qualité de l'accueil des visiteurs et permettre aux socio-professionnels du tourisme, de l'hôtellerie et des loisirs de travailler dans de bonnes conditions ;
- Offrir de nouveaux modes de découverte plus apaisés et prolongeant la durée de la visite sur site ;

FORMULAIRE D'EVALUATION SIMPLIFIEE
DES INCIDENCES D'UN PROJET SUR LES SITES NATURA2000
A L'ATTENTION DES MAITRES D'OUVRAGE

Ce formulaire permet de répondre à la question suivante : le projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur un site Natura 2000 et quelle est l'importance de cette incidence ?
Il fait office d'évaluation des incidences Natura 2000 lorsqu'il permet de conclure, sans réaliser une étude approfondie, à l'absence d'incidence significative sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire des sites Natura 2000.

Attention : *en cas de doute sur l'importance des incidences du projet, une évaluation des incidences plus poussée doit être conduite.*

Le formulaire est à remplir par le ***porteur du projet****, en fonction des informations dont il dispose. Il est possible de mettre des points d'interrogation lorsque le renseignement demandé n'est pas connu.*

Ce document permet au ***service administratif instruisant le projet*** *de fournir l'autorisation requise si le dossier est complet ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points particuliers.*

Il concerne tout type de projet : travaux, aménagements, manifestation, intervention en milieu naturel.

Intitulé du projet : REQUALIFICATION PAYSAGERE DE LA BAUME AURIOL - GRAND SITE DE FRANCE DU CIRQUE DE NAVACELLES

Coordonnées du porteur de projet : Syndicat mixte du Grand Site Cirque de Navacelles

Maître d'ouvrage : SYNDICAT MIXTE DU GRAND SITE DU CIRQUE DE NAVACELLES
Nom et prénom de la personne référente : Laurent PONS
Commune et département : Le Vigan - Gard
Adresse : 3 Avenue du Sergent Triaire 30120 Le Vigan
Téléphone : 04 99 54 27 03
Fax :
Email : mbourg@cirquenavacelles.com

1 Description du projet

Joindre si nécessaire, une description détaillée du projet sur papier libre.

Nature du projet
Type d'aménagement ou de manifestation envisagé (exemples : constructions, manifestation sportive, défrichements, etc.) :

Aménagement d'un stationnement paysager (non bitumé et non imperméabilisé) proposant 51 places voitures et 7 places campings cars et renaturation d'un stationnement bétonné en prairie.

Le projet développé avec l'aide d'un paysagiste concepteur se décompose en 3 points

1. Le stationnement :
- Recul du stationnement et renaturation du parking bétonné existant pour le transformer en prairie et retrouver une vue dégagée sur la ferme et aménagement d'un stationnement paysager (non bitumé et non imperméabilisé), peu visible depuis les routes d'accès et conservant les blocs de rocher et les végétaux les plus remarquables
Le sol du parking ne sera pas bitumé, il sera simplement stabilisé sur une surface de 1 250m2 ; Le sol bitumé ne concernera que l'entrée et la zone de retournement pour bus et navettes sur une surface de 60m2.
Des travaux préalables seront menés sur la végétation de manière soignée avec notamment de la protection d'arbres et de la taille douce.

2. La requalification des abords du bâtiment avec, réfection des murets en pierres; travail sur une signalétique adaptée et discrète et suppression des éléments de signalétique volumineux.

3. L'amélioration des circulations sur le site : par la création de boucles de promenade donnant accès à des points de vue et des éléments patrimoniaux présents sur le site (lavogne, enclos pastoral...). Les travaux sur ce point consistent notamment à poursuivre les murets en pierres afin de sécuriser l'accès aux belvédères.

Localisation
(Département, commune, lieu-dit) :

Complexe de la Baume Auriol, 34520 Saint-Maurice-Navacelles

Étendue du projet
Les incidences d'un projet sur les habitats naturels et les espèces peuvent être plus ou moins étendues. Il faut tenir compte de :

1. la zone d'implantation du projet
Définir les emprises au sol temporaires et permanentes de l'implantation du projet en précisant les surfaces et/ou la longueur :

Superficie du terrain : 40 000m2

Pour les manifestations, préciser en plus le nombre de personnes attendues (participants et spectateurs : néant

Définir les aménagements connexes (exemples : voiries et réseaux, parking, zone de stockage, débroussaillage etc.) :

Néant

3. la zone d'influence plus large
Pour définir la zone sur laquelle le projet peut avoir une influence plus large, préciser s'il y a :
□ rejets en milieu aquatique
□ pollutions
□ poussières
□ bruits
□ éclairages nocturnes
□ déchets
x piétinements
□ autres :

Commentaires :
Utilisation des sentiers existants

Fournir une carte de la zone d'influence

Voir carte du projet en PJ

Durée prévisible et période envisagée du projet

- Date de début : mars 2023

- Date de fin : juin 2026

- Préciser si les activités sont :

x diurnes
☐ nocturnes
x ponctuelles
☐ régulières (préciser la fréquence)

Commentaires : Il sera tenu compte des périodes de nidification pour les travaux

néant

Budget
Préciser le coût prévisionnel global du projet :

365 000€ HT (hors études)

Nom et numéro du ou des sites directive Habitats et Oiseaux concernés
Pour trouver le ou les sites concernés par le projet, consulter le site de la DREAL Languedoc Roussillon.

ZSC FR9101385 Causse du Larzac
ZPS FR9112032 Causse du Larzac
ZSC FR9101384 Gorges de la Vis et de la Virenque
ZPS FR9112011 Gorges de la Vis et cirque de Navacelles

S'il y a une incidence potentielle à distance, préciser la distance entre le projet et le site Natura 2000 concerné :

Cartographie
Pièces à joindre :
- Plan de situation du projet sur fond IGN au 1/25 000
- Plan de masse, plan cadastral
- Carte du ou des sites Natura 2000 concerné(s) sur laquelle est reportée la localisation du projet
- Tracé du parcours sur une carte lisible au 1/25 000 pour les manifestations sportives, Localiser le cas échéant, les emprises temporaires et définitives, le chantier et les accès

2 État des lieux écologique

L'état des lieux écologique sert de base pour la définition des incidences du projet sur le patrimoine naturel.
Il doit permettre d'établir la présence des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Les éléments concernant la localisation spatiale et les données quantitatives seront utiles pour l'analyse des incidences.

MILIEUX NATURELS ET ESPÈCES :

Renseigner les tableaux ci-dessous, et joindre éventuellement une cartographie de localisation des milieux et espèces.

Afin de faciliter l'instruction du dossier, il est fortement recommandé de fournir des photos du site (de préférence sous format numérique).

TABLEAU DES MILIEUX NATURELS :

Ce tableau fait référence à des types d'occupation du sol.

TYPE DE MILIEUX NATURELS		Cocher si présent	Commentaires
Milieux ouverts ou semi-ouverts	pelouse	x	Création d'une prairie sur l'espace actuellement bétonnée
	pelouse semi-boisée	x	
	lande	x	
	garrigue / maquis		
	autre :		
Milieux forestiers	forêt de résineux		
	forêt de feuillus		
	forêt mixte	**x**	
	plantation		
	autre :		
Milieux rocheux	falaise		
	affleurement rocheux	**x**	
	éboulis	**x**	
	blocs		
	autre :		
Zones humides	cours d'eau		
	fossé		
	étang		
	mare	**x**	
	prairie humide		
	roselière		
	tourbière		
	gravière		
	autre :		
Milieux littoraux et marins	lagunes		
	plages et bancs de sables		
	herbiers		
	falaises et récifs		

	grottes		
	autre :		
Autre type de milieu			

TABLEAU DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE :

Ce tableau concerne les habitats d'intérêt communautaire qui sont mentionnés dans le Formulaire Standard de Données (FSD) qui est le document de référence de chaque site,

Nom ET code des habitats listés sur le FSD	**Cochez si le projet a une incidence sur l'habitat**	**Commentaires**
N14 Prairies améliorées N08 Landes N09 : Pelouses sèches, Steppes N17 : Forêts de résineux N22 : Rochers		
3170 : mare temporaire et gazons amphibies 6210 : pelouse sèche 3170 : gazons méditerranéens 3220 : Arènes dolomitiques des Causses 9150 : Hêtraies calcicoles 9180 : Forêts de ravins 6510 : Prairies de fauche 8210 : Falaises calcaires 6110 : Pelouses à Orpins		

TABLEAU DES ESPECES FAUNE, FLORE D'INTERET COMMUNAUTAIRE :

Ce tableau concerne les espèces d'intérêt communautaire qui sont mentionnées dans le le Formulaire Standard de Données (FSD).

GROUPES D'ESPECES	**NOM ET CODE DES ESPECES LISTEES SUR LE FSD**	**Code N2000**	**Cocher si le projet a une incidence sur l'espèce ou sur son milieu**	**Autres informations** *(préciser éventuellement le nombre d'individus)*
Plantes	Voir habitats			

Oiseaux	A080 : Circaète jean leblanc A091 : Aigle royal A379 : Bruant Ortolan A346 : Crave à bec rouge A255 : Pipit rousseline A091 : Aigle royal A103 : Faucon pèlerin A215 : Grand-Duc d'Europe A236 : Pic noir Grand Corbeau			Proximité sites de reproduction et d'alimentation (notamment Aigle royal, Circaète, Gd Corbeau, Crave à Bec rouge, Gd Duc)
Mammifères	Petit Murin Myotis blythii Rhinolophe euryale Rhinolophus euryale Barbastelle Barbastella barbastellus Petit Rhinolophe Rhinolophus hipposidero Grand Rhinolophe Rhinolophus ferrumequinum Murin à oreilles échancrées Myotis	1307 1305 1308 1303 1304 1321		
Insectes	Damier de la Succisse *Euphydryas aurinia ssp provincialis*	1065		
	Cordulie à corps fin *Oxygastra curtisii*	1041		
	Grand Capricorne *Cerambyx cerbo*	1088		
	*Ecaille chinée *Callimorpha quadripunctaria*	*1078		
	Lucane cerf-volant *Lucanus cervus*	1083		
	*Rosalie des Alpes *Rosalia alpina*	*1087		

Précisez votre méthode de travail dans le tableau suivant :

Quels sites internet avez-vous consulté ?	Natura 2000 (INPN)
Quels sont les contacts pris ?	Animatrices secteurs : Hanna Muller (CPIE-CM) et Alban Laurent (CCPV)
Quels documents avez-vous consulté ?	Formulaires standards de données

Si vous avez réalisé des prospections de terrains, préciser le nombre de passage, les dates des relevés et les protocoles utilisés : non

3 Analyse des incidences du projet

L'analyse des incidences est le croisement entre les caractéristiques du projet et les éléments mis en évidence dans l'état des lieux écologique que vous venez d'établir.

Décrivez qualitativement et quantitativement les incidences potentielles en précisant s'il y a des risques de :

- Destruction ou détérioration d'habitats d'intérêt communautaire (type d'habitat et surface détruite) :

  Aucune

- Destruction d'espèces d'intérêt communautaire (nom de l'espèce et nombre d'individus) :

  Aucune

- Dérangement des espèces animales d'intérêt communautaire ou perturbation de leur fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation…) en précisant le nom de l'espèce et le nombre d'individus :

Aigle Royal, Bruant Ortolan, Circaète Jean Le Blanc, Grand Corbeau, Crave à Bec rouge, Grand-Duc d'Europe : passage à proximité en période sensible (reproduction)
Préconisations : éviter certaines périodes

- Atteinte au fonctionnement des habitats d'intérêt communautaire (dysfonctionnement hydraulique, fragmentation de milieux...) en précisant les types d'habitats et les surfaces concernés :

aucun

Argumentaire des raisons pour lesquelles le projet a ou n'a pas d'incidences sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire :

4 Conclusion

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.

A titre d'exemple : le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- *une surface non négligeable d'un habitat d'intérêt communautaire est détruite ou dégradée,*
- *une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée de façon non négligeable dans son cycle vital.*

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence significative sur les habitats ou les espèces d'intérêt communautaire des sites Natura 2000 ?

X NON

☐ **OUI** dans ce cas, une évaluation d'incidences complète doit être fournie

Le : Le Vigan le 31/08/2022

A :

Nom et signature :

Laurent Pons

SYNDICAT MIXTE DU GRAND SITE DE NAVACELLES
Siège Social : MAISON de l'Intercommunalité LE VIGAN (Gard)

Où trouver l'information sur Natura 2000 ?

*- Dans l' « **Indispensable livret sur l'évaluation des incidences Natura 2000** » :*

Sur le site internet de la DREAL :
http://www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr/documents-de-communication-r900.html

*- Information cartographique **CARMEN :***

Sur le site internet de la DREAL :
http://carto.ecologie.gouv.fr/HTML_PUBLIC/Site%20de%20consultation/site.php?service_idx=25W&map=environnement.map

*- Dans les **fiches de sites région Languedoc-Roussillon** :*

Sur le site internet Portail Natura 2000 :
http://natura2000.environnement.gouv.fr/regions/REGFR82.html)

*- Dans le **DOCOB** (document d'objectifs) lorsqu'il est élaboré :*

Sur le site internet de la DREAL :
http://www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr/documents-d-objectifs-docob-r877.html

*- Dans le **Formulaire Standard de Données** du site :*

Sur le site internet de l'INPN :
http://inpn.mnhn.fr/isb/naturaNew/searchNatura2000.jsp

*- Auprès de l'**animateur** du site :*

Sur le site internet de la DREAL :
http://www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr/reseau-natura-2000-r570.html

*- Auprès de la **Direction Départementale des Territoires (et de la Mer)** du département concerné :*

Précisions concernant l'aménagement de l'espace de stationnement de délestage de 100 places mentionnées dans la plaquette _ Atelier paysage pour un schéma d'intentions paysagères et une esquisse partagée sur le site de la Baume Auriol _

Sur le fond du cadastre, un stationnement de délestage qui pourrait atteindre une centaine de place est représenté qui est aujourd'hui sur une parcelle privée.

Lors de son acquisition, cet espace de stationnement de délestage ne fera pas l'objet d'aménagement particulier puisqu'il sera utilisé comme délestage uniquement lors des journées de pics de fréquentation que connait le site en saison estivale. Il conservera un usage agricole par conventionnement avec un agriculteur local à qui il en sera demandé l'accès pour permettre le stationnement en saison estivale.

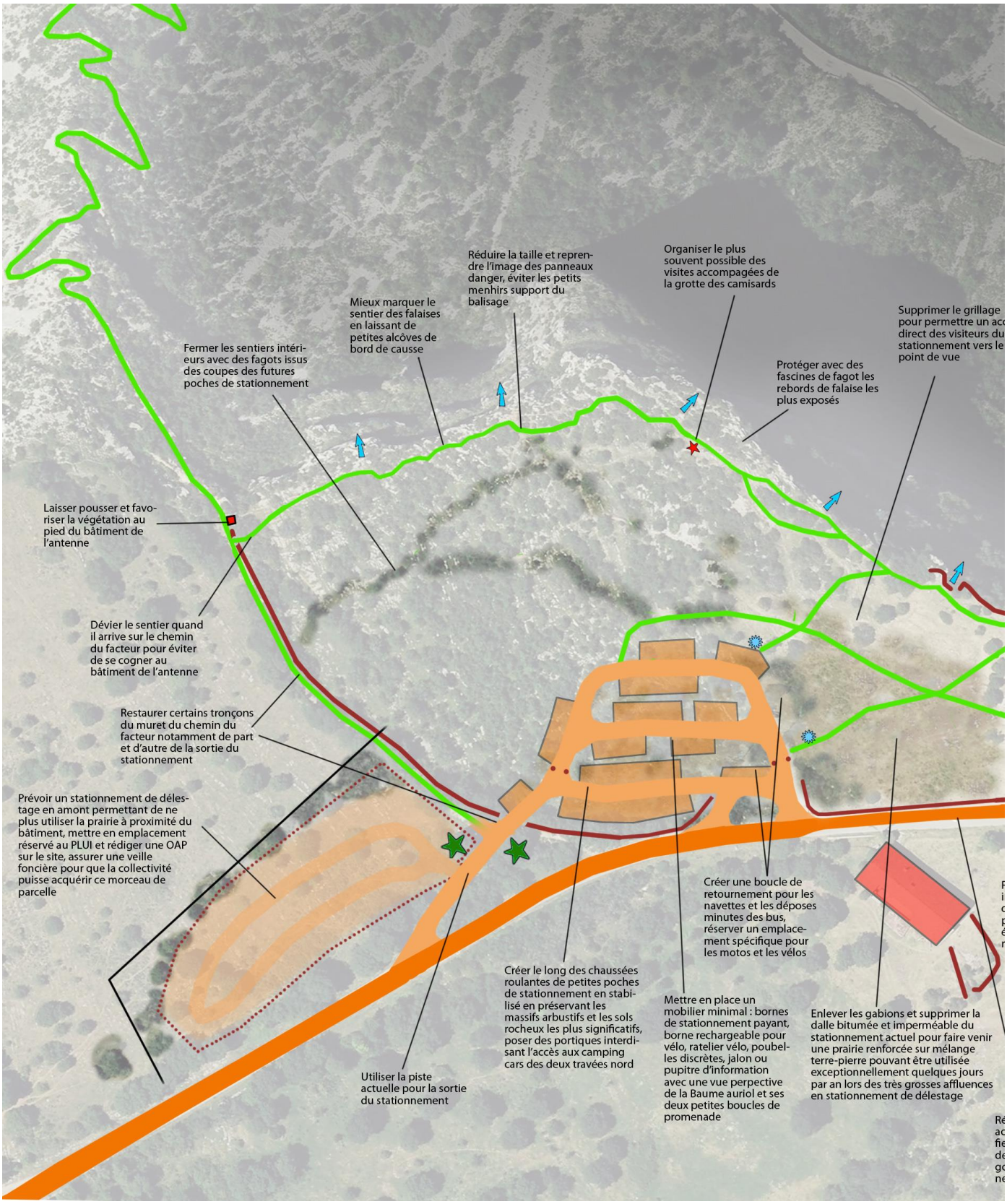

Sur le fond du cadastre, un stationnement de délestage qui pourrait atteindre une centaine de place est représenté. Figure les limites de la surface nécessaire pour sa création en vue d'une convention ou d'un emplacement réservé au PLUI. Ce projet peut également faire l'objet d'une Orientation d'aménagement et de programmation (OAP).

Le périmètre des mesures de protection et de gestion sur le Grand Site de France

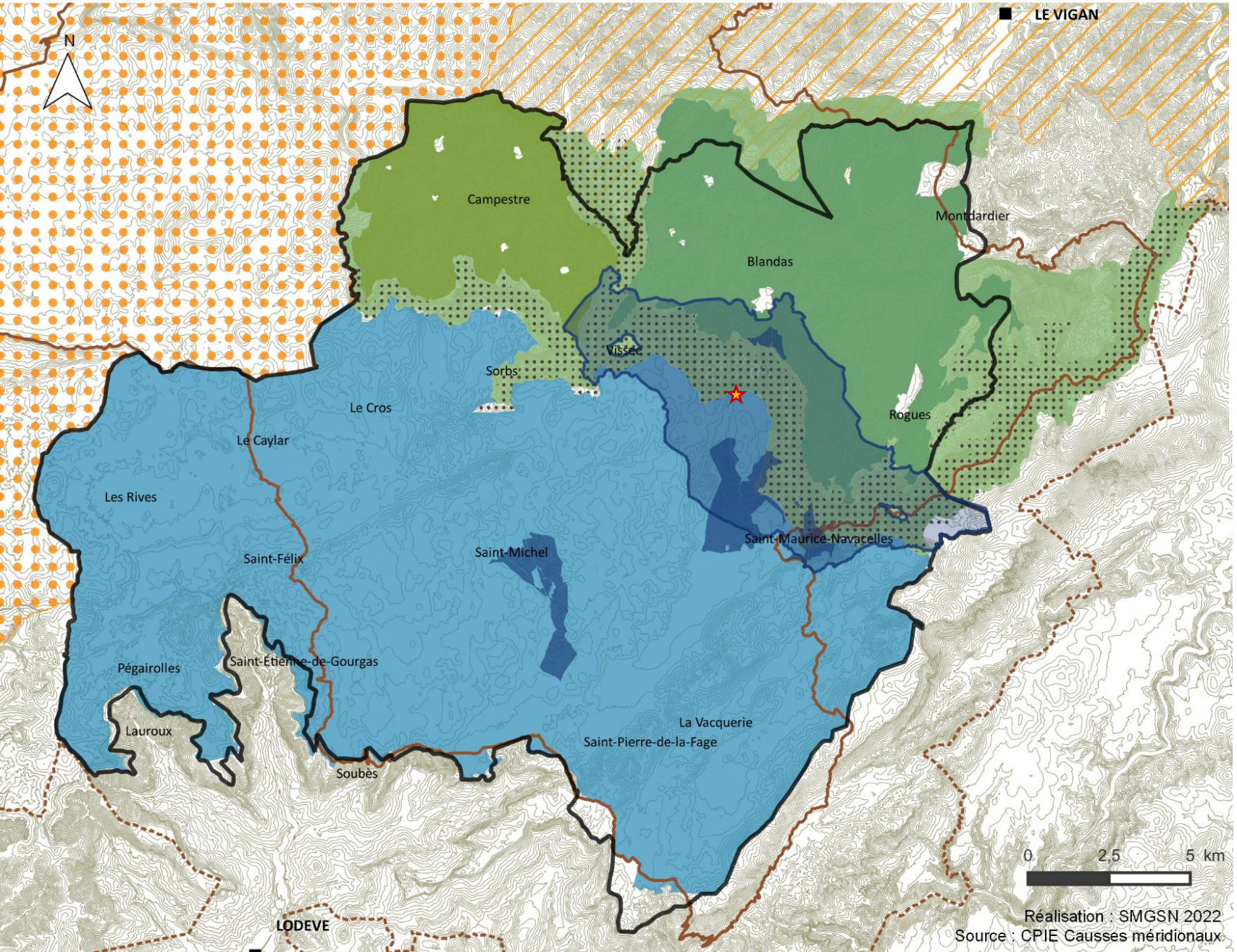

Légende

Périmètres associés au label Grand Site de France

- Site classé - 5 257 ha
- Périmètre du Grand Site - 46 163 ha

La politique des Espaces Naturels Sensibles des Départements de l'Hérault et du Gard

- ENS gardois et héraultais du Grand Site (près de 1000 ha)

Bien UNESCO Causses & Cévennes

- Zone inscrite
- Zone tampon

Espaces naturels protégés limitrophes associés au Bien Causses & Cévennes

- Parc National des Cévennes
- Parc naturel régional des Grandes Causses

Sites Natura 2000 par opérateur :

- Communauté de Communes du Pays Viganais

- Gorges de la Vis et cirque de Navacelles (ZPS) - 20 277 ha
- Causse de blandas (ZSC) - 7 913 ha
- Causse de Campestre et Luc (ZSC) - 3 624 ha
- Gorges de la Vis et de la Virenque (ZSC) - 5 501 ha

- CPIE des Causses Méridionaux

- Causse du Larzac (ZPS/ZSC) - 29 556 ha

★ Projet de requalification paysagère de la Baume Auriol

Plan du projet de requalification paysagère de la Baume Auriol - GSF du Cirque de Navacelles

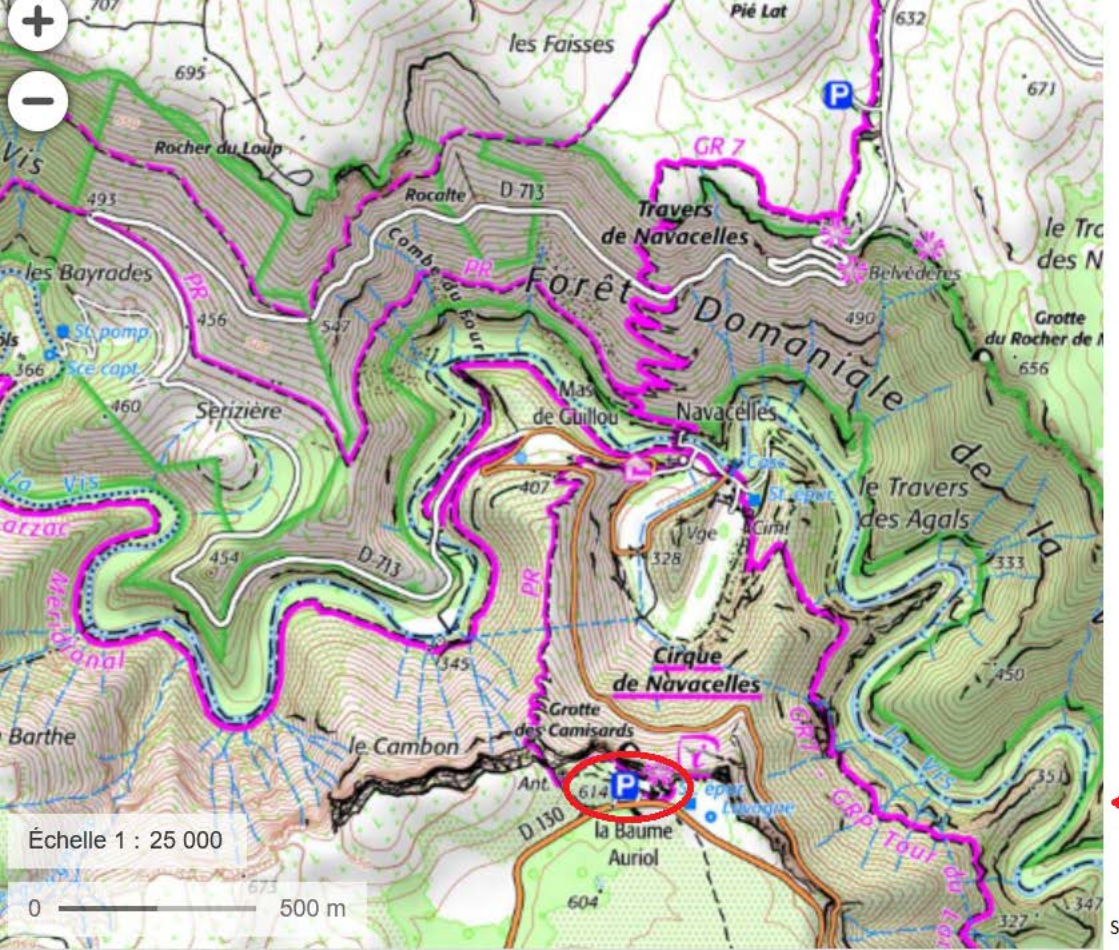

lieu du projet

Source : Géoportail

Communes de St-Maurice

Schéma d’intentions paysagères

Nord

0 10m 20m

Avril 2022

Alain Freytet,
paysagiste Conseil du Réseau Grand Site de France